



Protection de la ressource en eau

Point d'avancement

14 décembre 2017

I - RAPPELS SUR LES DIFFÉRENTES FORMES DE PROTECTION DE CAPTAGES

II - LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

- II - 1 - Les périmètres de protection - Procédure
- II - 2 - Les périmètres de protection - Contexte général SMDE 24
- II - 3 - Les périmètres de protection - Opérations DUP
- II - 4 - Les périmètres de protection - Opérations travaux

III - CAPTAGES CLASSÉS AU TITRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT OU AU TITRE DE LA CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

- III - 1 - Captages Grenelle ou Conférence - Procédure
- III - 2 - Captages Grenelle ou Conférence - Opérations
- III - 3 - Captages Grenelle - PAT Gardonne
- III - 4 - Captages Grenelle - PAT Dronne
- III - 5 - Captage Conférence - Prises en rivière de la Coquille
- III - 6 - Captage Conférence - Source de Glane

IV - CAPTAGES COMPLÉMENTAIRES AVEC NON-CONFORMITÉS

IV - CAPTAGES COMPLÉMENTAIRES AVEC NON-CONFORMITÉS

Présentation de la démarche

V - ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS - ETUDES STRUCTURELLES

V - 1 - Etudes diagnostiques avec problématique ressource

V - 2 - Recherches de nouvelles ressources

V - 3 - Recherche de solutions en cas de grosses difficultés foncières

VI - LES GRANDS ENJEUX FUTURS

VI - 1 - Poursuivre la régularisation et la révision des DUP

VI - 2 - Poursuivre la mise en conformité des travaux PPI

VI - 3 - Diagnostiquer les PPR

VI - 4 - Captages Grenelle et Conférence

VI - 5 - Captages non classés mais avec non conformités

VI - 6 - La communication

VI - 7 - Poursuite de l'organisation de la centralisation de la connaissance

VI - 8 - La qualité des eaux

VI - 9 - La gestion des eaux

VI - 10 - La sécurisation qualitative et quantitative : Les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE).

I - RAPPELS - LES OUTILS DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

Périmètres de protection	Captages prioritaires (Grenelle et Conférence environnementale)
Code de la Santé Publique (Art. L.1321-2)	Loi Grenelle de 2009 et Conférence environnementale de 2013
Obligatoire pour tous les captages AEP (environ 34 000 captages actifs)	500 captages en France en 2009 <i>(4 en Dordogne)</i> + 1000 nouveaux captages en 2013 <i>(3 en Dordogne)</i>
Réglementaire	Sur la base du volontariat <i>Si nécessaire : dispositif ZSCE (Code de l'Env. Art. L.211-3) et décret n°2007-882 du 14 mai 2007</i>
Lutte contre les pollutions accidentelles et ponctuelles	Lutte contre les pollutions diffuses <i>(essentiellement nitrates et produits phytos)</i>
Donne lieu à un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) → Délimitation d'un périmètre de protection immédiat, rapproché et éloigné (<i>facultatif</i>) + contraintes associées	Donne lieu à plusieurs arrêtés préfectoraux → Délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage → Définition d'un programme d'actions

1 - Délibération de la collectivité

Sollicitation pour lancer la procédure envoyée au préfet, consultation et choix de bureaux d'études pour les phases suivantes

2 - Etudes préalables (bureau d'études)

Définition du système d'alimentation en eau potable, descriptif des contextes géologiques, hydrogéologiques, de la vulnérabilité de l'aire d'alimentation, des pressions...

3 - Désignation d'un hydrogéologue agréé + visites + avis

Suite à demande écrite de la collectivité, désignation d'un hydrogéologue agréé par l'ARS. Il sera amené à visiter le captage et son aire d'alimentation ainsi que les ouvrages du réseau AEP. A l'issue de ces visites, remise d'un rapport avec proposition de périmètres assortis de contraintes / servitudes. Peut demander des études complémentaires.

4 - Examen au cas par cas (selon seuils)

Décide de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact

5 - Constitution du dossier d'enquête publique

Estimation de l'impact économique, technique et social de la mise en œuvre des périmètres. Etat parcellaire. Recherche de financements.

6 - Recevabilité puis consultation inter-services

Examen du dossier par les services de l'Etat, éventuels aller-retour s'il y a des questions.

7 - Enquête publique

Désignation d'un commissaire enquêteur.

Mise à disposition du dossier d'enquête publique auprès des usagers. Notification aux propriétaires concernés.

Recueil des questions / remarques des usagers par le commissaire enquêteur qui peut demander des compléments → Rédaction d'un avis par le commissaire enquêteur.

8 - Passage au CODERST pour avis

Rédaction d'un projet d'arrêté préfectoral par l'ARS. Rédaction d'un rapport pour le CODERST (Commission Départementale de l'Eau et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Consultation des membres du CODERST et prise en compte de leurs remarques (PV)

Finalisation de l'arrêté de DUP puis signature (Autorisation de prélèvements d'eau et de distribution)

9 - Notification et mise en compatibilité avec documents d'urbanisme

Affichage de l'arrêté en mairie, notification aux propriétaires, mise à jour PLU ou autres documents

- 347 ouvrages appartiennent aux adhérents du SMDE24
 - 218 actifs (169 fin 2011), sur les 261 du département ;
 - 126 ouvrages abandonnés (foncier et statut à vérifier).

- Sur les 218 captages actifs :
 - 48 captages sans DUP, (53 fin 2011) dont :
 - ✓ 26 opérations DUP en cours ;
 - ✓ 3 opérations DUP reportées ;
 - ✓ 9 captages avec travaux terminés ;
 - ✓ 38 opérations de travaux à lancer après DUP ;
 - ✓ 1 captage avec travaux à vérifier.
 - 170 captages avec DUP dont :
 - ✓ 6 opérations DUP soldées ;
 - ✓ 97 captages avec travaux réalisés conformément à la DUP (14 fin 2011) ;
 - ✓ 14 captages avec opération travaux en cours ;
 - ✓ 52 captages avec travaux à lancer ;
 - ✓ 7 captages à vérifier.

II - 3 - LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION - OPÉRATIONS DUP

Totaux		35	1 009 962,45 €	326 304,15 €	120 899,57 €	
Numero_Opération	Descriptif	Designation	Montant_Budg té	Total_Comman des	Total_Depense	Situation
2011_04_DUP	Commune de La Bachellerie	CHARNAILLAS	8 361,20 €			Soldée
2011_05_DUP	Commune de Payzac	AUVEZERE	35 953,18 €			Soldée
2011_10_DUP	Commune de St Léon sur Vézère	LA ROCHETTE	8 400,00 €			Soldée
2011_11_DUP	Commune de Tocane	Las Malignas C32/33	10 869,57 €			Soldée
2011_12_DUP	Commune de Mouzens	F DE MONSEC	10 033,44 €			Soldée
2011_94_DUP	Commune de Lamonzie St Martin	SIONNIE	23 500,00 €	10 755,20 €	9 708,80 €	Dossier En. Pu.
2011_95_DUP	Commune de Carsac Aillac	CINGLE DE MONTFORT	145 000,00 €	82 276,76 €	33 024,00 €	Et. Pr. En cours
2011_96_DUP	Commune de FONROQUE	LA TUILLIERE	21 000,00 €	5 674,54 €	5 662,04 €	Dossier En. Pu.
2011_97_DUP	Commune de Saint Antoine Cumond	LE GRAND CHAMP	26 641,90 €	13 916,15 €	11 557,65 €	Dossier En. Pu.
2011_98_DUP	Commune de Proissans	MOULIN DE FAGEAT	108 000,00 €	3 600,60 €	1 733,60 €	Et. Pr. En cours
2011_99_DUP	Commune de Saint-Cyprien	MALPAS	23 500,00 €	6 812,40 €	6 812,40 €	Avis Hydro en cours
2012_01_DUP	Commune d'Aubas	BOURGNOILLAS	12 541,81 €	5 168,75 €		Et. Pr. En cours
2012_02_DUP	Commune d'Aubas	BOUSQUET	12 541,81 €	5 168,75 €		Et. Pr. En cours
2012_03_DUP	Commune d'Aubas	PECHANY	43 000,00 €	5 168,75 €		Et. Pr. En cours
2012_04_DUP	Commune de Carlux - Puits et forage	P LES TEILLES	35 000,00 €	18 141,67 €	15 921,67 €	Dossier En. Pu.
2012_05_DUP	Commune de Lisle	BULIDOUR	116 000,00 €	18 213,50 €		Et. Pr. En cours
2012_06_DUP	Commune de Grignols	FONTAVY	16 722,41 €	19 870,00 €		Et. Pr. En cours
2012_07_DUP	Commune de Lisle	LAVOIR	16 722,41 €	21 502,52 €		Et. Pr. En cours
2012_08_DUP	Commune de Saint Front de Pradoux	La Tuillère F4	11 307,50 €	4 762,96 €	4 762,96 €	Cas par cas
2012_09_DUP	Commune de Nanthiat	ISLE SARRAZAC	65 500,00 €	23 821,20 €	22 877,00 €	Avis Hydro en cours
2012_10_DUP	Commune de Ribérac	LA DRONNE RIBERAC	50 167,22 €			Reportée
2012_17_DUP	Commune de Ribérac	LES COUTURES	20 000,00 €			Reportée
2012_18_DUP	Commune de RIBERAC	PRE DU LATIER	20 000,00 €	2 000,00 €	879,97 €	Reportée
2013_01_DUP	Commune de Saint Pierre d'Eyraud	LA RAUFFIE ST PIERRE	4 500,00 €			Sub
2013_02_DUP	Commune de Manaurie	Source-du-Bourg	8 000,00 €			Attente ARS
2013_03_DUP	Commune de Molières	FONT DE CAUMONT	8 000,00 €			Attente ARS
2013_04_DUP	Commune de Pomport	Le Moulinot	15 000,00 €	8 107,50 €		Et. Pr. En cours
2013_05_DUP	Commune de Creysse	GRANDE FONTAINE	18 700,00 €	18 537,75 €		Et. Pr. En cours
2015_12_DUP	Commune de Payzac - Modif DUP suite a	AUVEZERE	5 000,00 €	765,61 €	765,61 €	Soldée
2016_10_DUP	Commune de la Prade	GANE	20 000,00 €	24 757,77 €	816,40 €	Et. Pr. En cours
2016_11_DUP	Commune de Bergerac	FONT CHAUDE	5 000,00 €	13 450,00 €		Et. Pr. En cours
2016_14_DUP	Commune de la Coquille DUP et AAC	La Valouze	50 000,00 €			En cours
2016_17_DUP	Commune de Mauzens et Miremont	GRAND FONT	10 000,00 €	3 710,25 €	3 710,25 €	Notification en cours
2016_18_DUP	Commune de Prigonrieux	CINQUET	20 000,00 €	8 107,50 €		Et. Pr. En cours
2017_01_DUP	Commune de Port Sainte Foy et Ponchac Garrigue F2		5 000,00 €	2 014,02 €	2 667,22 €	Arrêté en cours

II - 4 - LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION - OPÉRATIONS TRAVAUX

Totaux		109	1 935 861,13 €	1 398 893,41 €	1 223 529,13 €	
Numero_Operation	Descriptif	Designation	Montant_Budgete	Total_Commandes	Total_Depense	Situation
2011_02_T	Commune de Manaurie	CHEYLARD	6 688,96 €			Soldée
2011_03_T	Commune Chateau-L'Eveque	LA REBIERE	20 066,89 €	19 422,00 €	17 306,00 €	Sub
2011_06_T	Commune de St Aulaye	LES GRANGES	12 541,81 €	11 732,00 €	11 839,82 €	Sub
2011_07_T	Commune de Payzac	AUVEZERE	60 200,67 €			Soldée
2011_09_T	Commune de St Georges de Montclar	F ROUSSELOU	8 361,20 €			Soldée
2011_14_T	Commune d'Antonne	LES BORIES	50 167,22 €	51 193,72 €	47 879,12 €	Sub
2011_15_T	Commune Sagelat	FONGAUFFIER	15 886,29 €	17 612,00 €	16 862,00 €	Sub
2011_16_T	Commune Borreze	CANTERANNE	10 869,57 €	9 804,00 €	8 395,00 €	Sub
2011_17_T	Commune de Bouzic	S LES FONTAINES	10 033,44 €	9 738,10 €	9 738,10 €	Sub
2011_18_T	Commune Salignac-Eyvignes	Malmont 1	15 886,29 €	7 305,00 €	7 305,00 €	Sub
2011_19_T	Commune de Salignac Eyvigues	Malmont 2	15 886,29 €			Annulée
2011_20_T	Commune de Cazoules	LES BORGNES	30 100,33 €	9 260,00 €	9 260,00 €	Sub
2011_21_T	Commune La Cassagne	PEYRENEGRE F2	10 033,44 €	14 405,00 €	14 405,00 €	Sub
2011_22_T	Commune La Dornac	PEYRENEGRE F1	12 695,00 €	13 715,00 €	12 695,00 €	Sub
2011_23_T	Commune Daglan	BOURG DAGLAN	7 525,08 €	6 220,00 €	6 060,00 €	Sub
2011_24_T	Commune de Veyrines de Vergt	LA COURDIE	20 066,89 €	12 786,00 €	12 746,00 €	Sub
2011_25_T	Commune de Douville	L'Abime	18 394,65 €	28 418,00 €	28 378,00 €	Sub
2011_26_T	Commune de Douville	RINGEARD	10 033,44 €	12 120,00 €	11 030,00 €	Sub
2011_27_T	Commune St Pantaly d'Excideuil	PINSONNELLE	25 083,61 €	17 266,85 €	17 266,85 €	Sub
2011_28_T	Commune de Sainte Orse	LES MICHAUDS	20 066,89 €	17 123,57 €	17 123,57 €	Sub
2011_29_T	Commune de Carsac Aillac	CODERC	12 541,81 €	15 681,00 €	15 681,00 €	Sub
2011_30_T	Commune de Tourtoirac	ROUGERIE (FGE PROFOND) (f	20 000,00 €	15 730,00 €	15 280,00 €	Sub
2011_31_T	Commune de Saint Martin de Fressengeas	FONT GRAULIER	20 068,00 €			Annulée
2011_32_T	Commune de Cenac-et-Saint-Julien	BOURG DE CENAC	12 541,81 €	22 325,00 €	22 325,00 €	Sub
2011_33_T	Commune de Lalinde	SAUVEBOEUF	15 050,17 €	9 620,00 €	9 480,00 €	Sub
2011_34_T	Commune de Ste Croix de Mareuil	CHABROULIE	20 066,89 €	13 362,00 €	13 342,00 €	Sub
2011_35_T	Commune de Domme	MONTILLOU 1	16 722,41 €	26 163,50 €	26 163,50 €	Sub
2011_36_T	Commune Coly	Forage B104	27 855,00 €	27 855,00 €	27 855,00 €	Sub
2011_37_T	Commune de Sainte Alvère	F DE FALGUEYRET SE1	7 525,08 €			Annulée
2011_38_T	Commune Domme	MONTILLOU 2	16 171,00 €	17 331,00 €	16 851,00 €	Sub
2011_39_T	Commune de Saint Sulpice de Mareuil	LA FORGE DE RUDEAU	16 722,41 €	16 685,00 €	16 685,00 €	Sub
2011_40_T	Commune de Sainte Alvère	S DE FALGUEYRET	7 525,08 €			Annulée

II - 4 - LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION - OPÉRATIONS TRAVAUX

2011_41_T	Commune Coly	Forage B 66	17 558,53 €	13 135,00 €	10 155,00 €	Sub
2011_43_T	Commune de Lamonzie Saint Martin	BOHAM	20 066,89 €			Sub
2011_44_T	Commune de Saint Geniès	PINSOU	9 197,32 €	9 890,00 €	9 890,00 €	Sub
2011_45_T	Commune de Saint Felix de Villadeix	PONT MAURELI	7 525,08 €	11 384,00 €	11 146,00 €	Sub
2011_46_T	Commune de Villeteureix	PRE DES JONCS	19 230,77 €			Annulée
2011_47_T	Commune d'Issac	PEYRIFOL	20 066,89 €	22 742,00 €	19 477,00 €	Sub
2011_48_T	Commune de Saint-Avit-Rivière	Coudougnol - Fond de l'Etang	11 705,69 €	26 238,40 €	15 748,40 €	Sub
2011_49_T	commune Maurens	MOULIN DE LADOUX	33 444,82 €	31 921,16 €	31 939,56 €	Sub
2011_50_T	Commune St Vincent	ROQUEMAURE	25 919,73 €	13 175,00 €	11 921,00 €	Sub
2011_51_T	Commune de Plazac	BELET	19 230,77 €	20 291,67 €	20 291,67 €	Sub
2011_52_T	Commune de Cherval	LES ECUYERS	20 066,89 €	11 936,90 €	11 203,25 €	Sub
2011_54_T	Commune de Villeteureix	F DE BONAFON	10 033,44 €	11 874,30 €	11 863,45 €	Sub
2011_55_T	Commune St Germain du Salembre	LA BOUREILLE	2 508,36 €	650,00 €	650,00 €	Sub
2011_56_T	Commune de Bayac	HYVERNATS	5 016,72 €	16 907,00 €	16 907,00 €	Sub
2011_57_T	Commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil	COMMARQUE	6 688,96 €	3 953,00 €	3 953,00 €	Sub
2011_58_T	Commune Maurens	BARDICALES	10 000,00 €	6 453,00 €	6 453,00 €	Sub
2011_59_T	Commune de Saint André d'Allas	VILLENEUVE	27 591,97 €	22 578,00 €	21 378,00 €	Sub
2011_60_T	Commune Tocane	LA SERVE DE BAUNAC	9 197,32 €	8 347,00 €	8 347,00 €	Sub
2011_61_T	Commune de Saint-Jory-Las-Bloux	GLANE	44 900,00 €	52 525,00 €	52 525,00 €	Sub
2011_62_T	Commune de Saint Félix de Villadeix	FONT GUILHEM	25 083,61 €			Reportée
2011_63_T	Commune de LALINDE	SOUCI	25 000,00 €	27 750,21 €	27 680,21 €	Sub
2011_64_T	Commune Bouniagues	COURREGES	15 050,17 €	13 785,00 €	13 785,00 €	Sub
2011_65_T	Commune de La Chapelle Faucher	LAS FONTS	40 100,00 €	24 249,30 €	24 249,30 €	Sub
2011_66_T	Commune de Cercles	FONGRENON	20 066,89 €	34 046,15 €	34 046,15 €	Sub
2011_67_T	Commune de Vezac	LESTIVINIE	14 214,05 €	18 876,80 €	15 867,00 €	Sub
2011_68_T	Commune de les Eyzies-de-Tayac-Sireuil	F FONT DE GAUME	17 558,53 €	14 202,50 €	14 202,50 €	Sub
2011_69_T	Commune de Quinsac	LA ROCHE F	12 000,00 €	10 890,19 €	10 890,19 €	Sub
2011_70_T	Commune de Villeteureix	AUX PETITS PRES	15 886,20 €			Annulée
2011_71_T	Commune de BEAUMONT	BANNES	19 230,77 €	23 290,00 €	23 185,00 €	Sub
2011_72_T	Commune de Saint Pierre de Cole	Les Gannes G19-I9	15 050,17 €	11 338,69 €	11 338,53 €	Sub
2011_73_T	Commune de Saint Sèverin	Font du Gour	- €			Annulée

II - 4 - LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION - OPÉRATIONS TRAVAUX

2011_74_T	Commune de VEYRIGNAC	ROC BLANC	38 000,00 €	22 763,50 €	22 763,50 €	Sub
2011_75_T	Commune de Cherval	SOURCE LES FONTAINES	20 066,89 €			Annulée
2011_76_T	Commune Grolejac	La Borgne	20 066,89 €	9 100,50 €	7 460,50 €	Sub
2011_77_T	Commune St Laurent des Vignes	LES CABANES	10 033,44 €	8 863,00 €	8 863,00 €	Sub
2011_78_T	Commune Tremolat	LE GOUR	13 377,93 €	15 417,50 €	15 417,50 €	Sub
2011_79_T	Commune de Castels	REDON ESPIC	30 100,33 €	6 547,50 €	5 271,50 €	Sub
2011_80_T	Commune de Quinsac	LA ROCHE S	18 400,00 €	37 638,57 €	36 388,57 €	Sub
2011_81_T	Commune de Parcoult	LES BARGES	30 000,00 €	20 102,00 €	20 102,00 €	Sub
2011_83_T	Commune de Siorac de Ribérac - source Sin	LA SINSONNIE S	13 377,93 €	18 583,00 €	17 713,00 €	Sub
2011_84_T	Commune de Bourgnac	NEUF FONTS	32 608,70 €	40 296,50 €	40 296,50 €	Sub
2011_86_T	Commune de Flaugeac	MOULIN DE PIERROT	2 508,36 €			Annulée
2011_87_T	Commune de Léguillac de Cercles	LA RICHENIE	24 247,49 €	24 025,00 €	24 045,00 €	Sub
2011_88_T	Commune de Marnac	S DE FONT MARION	2 508,36 €			Annulée
2011_89_T	Commune d'Issac	LE MARROU	21 739,13 €	25 204,00 €	25 204,00 €	Sub
2011_90_T	Commune St Aulaye	Puits n° 3	20 066,89 €	12 207,00 €	12 319,80 €	Sub
2011_91_T	Commune de Saint Pancrace	CHABANS	20 000,00 €			Annulée
2011_92_T	Commune de la Gonterie Boulouneix	BELAYGUE	15 050,17 €	650,00 €	600,00 €	Annulée
2011_93_T	Commune de Ste Foy de Longas	MOULIN DE LA ROQUE	24 247,49 €	26 751,68 €	26 738,78 €	Sub
2012_11_T	Commune de Saint Léon sur Vézère	LA ROCHETTE	16 722,41 €	970,27 €		En cours
2012_12_T	Commune Razac s/ l'Isle	LES MOULINEAUX	7 000,00 €	16 648,00 €	15 288,00 €	Soldée
2012_13_T	Commune de Lunas	LA VIGERIE	1 500,00 €	100,80 €	1 550,80 €	Sub
2012_14_T	Commune de Saint Cernin de Labarde	CANTELOUVE	14 214,04 €			Annulée
2012_15_T	Commune de Vergt	F DE PONT ROMIEUX	1 500,00 €	1 984,23 €	1 984,23 €	Sub
2012_16_T	Commune de Gaugeac	FGE LA RIVIERE	10 000,00 €	22 861,60 €	22 611,60 €	Sub
2013_01_T	Commune de Saint Pierre d'Eyraud	LA RAUFFIE ST PIERRE	8 000,00 €			A lancer
2013_06_T	Commune de La Bachellerie	CHARNAILLAS	9 000,00 €	1 427,00 €		En cours
2013_07_T	Commune de Mouzens	F DE MONSEC	8 000,00 €	1 143,37 €		En cours
2015_01_T	Commune d'Allas Les Mines	LES ILOTS	20 000,00 €	12 577,55 €		En cours
2015_02_T	Commune d'Eymet	CARROUSSEL	20 000,00 €			Annulée
2015_03_T	Commune de Gardonne	LA PRADE GARDONNE	20 000,00 €	1 286,55 €		En cours
2015_04_T	Commune de Cours de Pile	LEY FONTS	30 000,00 €	2 097,15 €		En cours
2015_05_T	Commune de Besse	LA MOULINE	20 000,00 €	17 617,85 €	17 151,80 €	En cours

II - 4 - LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION - OPÉRATIONS TRAVAUX

2015_06_T	Commune de Mazeuyrolles	FONCAVE	20 000,00 €	19 701,35 €	12 728,00 €	En cours
2015_07_T	Commune de Gaugeac	LES EYRIALS	20 000,00 €	16 191,55 €		En cours
2015_08_T	Commune de Flaageac	MOULIN DE PIERROT	20 000,00 €	1 560,00 €		En cours
2015_09_T	Commune de Urval	PESSEL	20 000,00 €	1 594,40 €		En cours
2015_10_T	Commune de Urval	SALVAGIE	20 000,00 €	1 594,40 €		En cours
2015_11_T	Commune de Saint Cybranet	LE BRAGUET	30 000,00 €	1 140,70 €		En cours
2016_01_T	Commune de Creysse	GRANDE FONTAINE	15 000,00 €			Attente coll
2016_02_T	Commune de Manaurie	Source-du-Bourg	20 000,00 €			Attente ARS
2016_16_T	Commune de Borrèze	CANTERANNE	6 000,00 €	5 777,00 €	5 777,00 €	Soldée
2017_02_T ex 2011_42	Commune de Carsac Aillac	BOURG DE CARSAC	30 100,33 €			En cours
2017_03_T ex 2011_53	Commune de Vezac	BULIDE	31 772,58 €	1 360,00 €		En cours
2017_04_T ex 2011_82	Commune de Bourgnac	FRONTIGNAC	18 000,00 €	84 008,00 €		En cours
2017_05_T ex 2011_62	Commune de Saint Felix de Villadeix	FONT GUILHEM	25 083,61 €	1 518,00 €	620,00 €	En cours
2017_06_T ex 2011_85	Commune de Marnac	F DE FONT MARION	5 000,00 €	32 279,88 €	31 589,88 €	En cours

Les captages Grenelle et Conférence Environnementale : procédure

Constitution d'un comité de pilotage chargé du suivi de la procédure

1 - Définition de l'Aire d'Alimentation du Captage et de sa vulnérabilité

Bibliographie, visites de terrain, calculs divers, propositions d'investigations complémentaires pour aboutir au tracé de la surface qui alimente le captage et à la délimitation des zones les plus sensibles au risque de pollution.

2 - Diagnostic territorial multi-pressions (DTMP)

Recensement des pressions de toute nature (industrie, agriculture, urbanisme, assainissement...), les caractériser, les cartographier...

3 - Définition des zones à risque de pollutions

Recoupement des zones vulnérables et à pressions fortes

4 - Définition d'un programme d'actions sur ces zones

Construit sur la base du DTMP avec les acteurs locaux (élus, associations, agriculteurs, particuliers, services de l'Etat, partenaires financiers...)

5 - Mise en œuvre de ce programme d'actions et suivi / corrections si nécessaires

III - 2 - CAPTAGES GRENELLE, CONFÉRENCE OU AUTRES N.C. - OPÉRATIONS

Numero_Opération	Descriptif	Designation	Montant_Budgeté	Total_Commandes	Total_Depense	Situation
2010_01_AAC	Révision et diagnostic de l'aire d'alimentation du « LA PRADE GARDONNE		105 000,00 €		- €	Soldée
2011_08_AAC	Révision AAC de Ribérac	PRE DU LATIER	50 000,00 €			Soldée
2011_13_AAC	Révision AAC de Paussac	Les Farges	45 000,00 €			Soldée
2014_01 (2014)	Plans d'actions territoriaux Dronne et Gardonne, programme 2014		51 386,00 €	77 560,20 €	51 386,26 €	Soldée
2014_01 (2015)	Plans d'actions territoriaux Dronne et Gardonne, programme 2015		13 679,00 €	22 970,45 €	13 679,39 €	Soldée
2014_01 (2016)	Plans d'actions territoriaux Dronne et Gardonne, programme 2016		44 895,00 €	27 970,93 €	44 894,88 €	En cours
2014_01 (2017)	Plans d'actions territoriaux Dronne et Gardonne, programme 2017		140 040,00 €	77 219,38 €	35 628,83 €	En cours
2016_08_AAC	Définition et diagnostic AAC	HABRANS	20 000,00 €	9 229,12 €		Et. Pr. En co
2016_09_AAC	Commune de Château l'Evêque	LA REBIERE	20 000,00 €	9 229,12 €		Et. Pr. En co
2016_12_AAC	Définition et diagnostic AAC	LES MOULINEAUX	5 000,00 €	20 309,50 €	12 290,00 €	En cours
2016_13_AAC	Définition et diagnostic AAC	GLANE	50 000,00 €	11 347,50 €	2 637,50 €	En cours
2016_14_DUP	Commune de la Coquille DUP et AAC	La Valouze	50 000,00 €			En cours

PAT Gardonne : captage de la Prade (commune de Saussignac)

Plan d'Action Territorial signé en 2014 pour une durée de 5 ans
2018 → Dernière année du PAT = bilan

SMDE est co-animateur, l'animateur général étant la Chambre d'Agriculture 24.

Réalisé en 2017 par le SMDE 24 :

- **Suivi de la qualité de l'eau** (captage + plusieurs points sur l'aire d'alimentation) : planification des campagnes, échanges avec le laboratoire, intégration des résultats dans la base de données du SMDE, traitement des données, cartographie)
- Travail en commun avec la Chambre d'Agriculture pour recouper les données « qualité » et les pratiques agricoles
- Participation aux comités techniques et de pilotage
- **Communication** sur les bonnes pratiques de désherbage chez les particuliers
- **Communication** sur la qualité de l'eau au captage de la Prade
- Participation à une **journée sur l'hydrogéologie** à destination des partenaires
- Suivi administratif et financier

Tous acteurs de la qualité de l'eau...

L'eau du robinet, je la bois, je ne la pollue pas !

STOP AU DESHERBAGE CHIMIQUE !

Le désherbage chimique consiste en l'application d'herbicides sur des zones végétalisées dans l'objectif de réguler, voire supprimer, les « mauvaises herbes » qui s'y développent.

Plusieurs types d'herbicides existent (sélectif ou total selon qu'ils s'attaquent à certaines plantes ou à toutes), ont des actions variées (attaque des parties de la plante en contact avec les produits ou destruction de la plante par le biais de ses racines...). Les procédés d'actions sont multiples tout comme les modes d'utilisation.

Derrière le terme générique « d'herbicides » se cachent de nombreuses molécules chimiques. Une des plus connues est le glyphosate, principe actif d'un célèbre désherbant...

Ces molécules, après application, empruntent le même chemin que l'eau : elles peuvent donc être détectées dans les captages d'eau destinés à la production d'eau potable, à l'état de traces ou en concentrations plus importantes, obligeant la mise en œuvre de traitements complexes et coûteux.



Que dit la loi ?

Article 3 – Article L253-7 du Code Rural et Loi n°2018-110 du 6 février 2018 dite « Loi Labbé »

La mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires * pour un usage non professionnel sont interdites à compter du 1^{er} janvier 2019.

* Sauf produits de biocontrôle, produits utilisables en agriculture biologique et produits à faible risque.

Ne jetez pas vos déchets de pesticides (bidons entamés, emballages vides...) dans la nature ! Ne les brûlez pas non plus ! Ne les jetez pas dans les WC ou dans l'évier ! Ils représentent un risque pour votre santé et pour l'environnement. Rapportez les impérativement dans une déchetterie, en veillant à ce que les contenants soient hermétiquement fermés afin d'éviter tout écoulement.

Bulletin d'information aux particuliers, entreprises et collectivités

N°7 - Novembre 2017

Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Captage de la Prade



GAJAC ET ROULVAC, GARDONNE, MALAC-DE-SAUSSEIGNAC ET SAUSSEIGNAC

Analyses d'eau : des résultats... à analyser

Édito • Tous vigilants sur la qualité de l'eau

La qualité de l'eau à destination de la population doit être fondamentale.

À la suite de vieilles pratiques peu respectueuses de l'environnement, un programme pour le respect de la qualité des eaux a été mis en place.

La protection du puits de la Prade qui alimente en eau potable la commune de Gardonne prend en compte aussi les communes de Gajac-et-Roulvac, Sausseignac et Razac-de-Sausseignac. Depuis 2013 un plan d'actions territorial suit et surveille l'évolution de la qualité des eaux avec la Chambre d'agriculture (animatrice du PAT), le Syndicat mixte des eaux de la Dordogne, l'Agence régionale de Santé et le laboratoire départemental d'analyses agréé par les ministères de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Recherche.

Les prélèvements sont effectués cinq fois par an avec des analyses ciblées sur l'aire d'alimentation du captage afin de surveiller et définir à plus ou moins long terme la migration de certaines matières actives vers la nappe phréatique. Les analyses (du contrôle sanitaire) peuvent être consultées à l'affichage municipal.

L'eau potable du captage distribué n'est pas brute ; elle subit un traitement par filtres à charbon actif qui élimine toutes matières, molécules...

L'eau, c'est l'affaire de tous et le bien commun. Beaucoup d'efforts ont été faits en la matière avec des normes agri-confiance pour les agriculteurs, la baisse significative d'utilisation de tous produits chimiques.

Les acteurs du PAT, ensemble, acteurs de terrain, agriculteurs, habitants, continuons nos efforts



afin de conserver ou d'obtenir des eaux de qualité à la sortie de notre robinet.

Ensemble nous pouvons encore mieux faire.

Philippe RIJYONCHET, Maire de Gajac et Roulvac
Daniel RABAT, Maire de Sausseignac
Rami VISENTINI, Maire de Razac de Sausseignac
Pascal DELTEIL, Maire de Gardonne

Pourquoi un suivi « qualité de l'eau » ?

Une des missions du Plan d'actions territorial (PAT) est de suivre l'évolution de la qualité de l'eau brute (avant traitement) du puits de la Prade. Un premier état des lieux (en 2013) s'est appuyé sur le contrôle de la qualité de l'eau effectué par l'Agence régionale de Santé (ARS) sur le captage.

Un réseau de suivi a alors été proposé à partir de 2014

dans le but de mieux comprendre les concentrations mesurées au puits de la Prade. Ceci afin d'adapter les actions mises en place, d'orienter les comportements et pratiques d'utilisation des produits par les usagers, de conseiller les décideurs.

Sur le long terme, l'objectif est de pouvoir observer une amélioration de la qualité de l'eau.

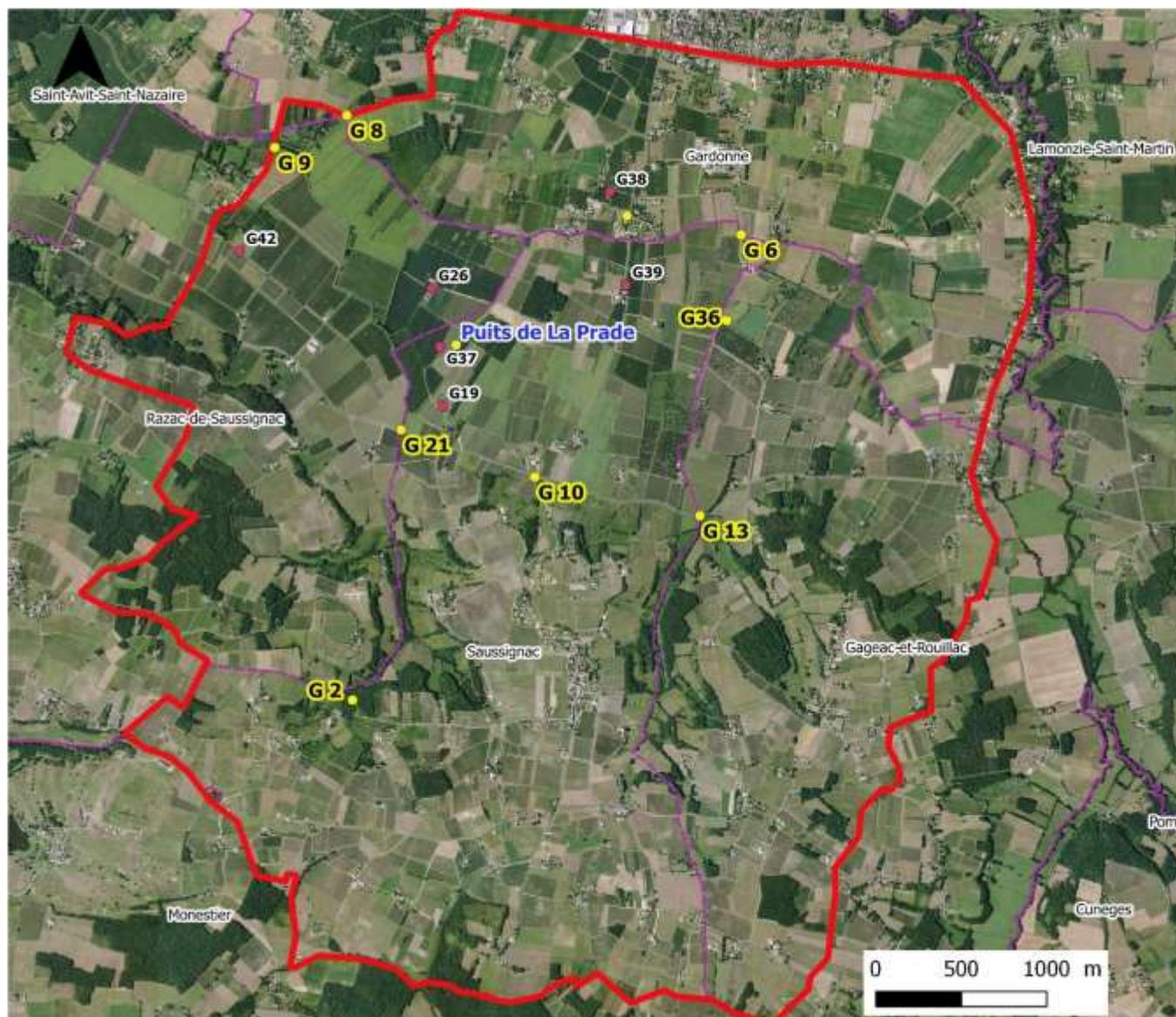
Sommaire

2-3 En savoir plus sur l'eau du captage de la Prade

3 Interview B. Chiron

4 Différences Limite de qualité / Vmax et pourquoi l'eau de la Prade est distribuée

III - 3 - CAPTAGES GRENELLE - PAT GARDONNE

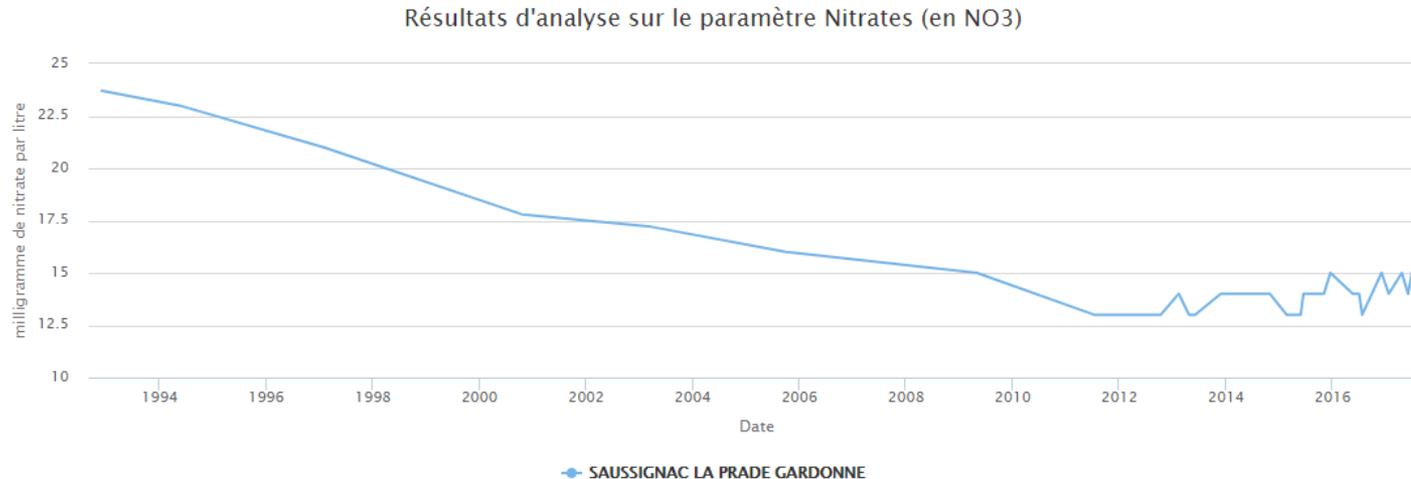


Suivis qualité 2017

Légende

- AAC
- AAC_Gardonne
- Reseaux_suivi
- Diagnostic_2017
 - Plvts_07_06_17
- Suivi_qualite
 - 2017
 - Points_eau_WGS84_L93
- BD_topo
- Administratif
 - COMMUNE

➤ Nitrates



- Depuis 2011, teneur en nitrates stable, voisine de 15 mg/l.

➤ Produits phytosanitaires

- Détections dans les eaux superficielles et dans les eaux souterraines

III - 3 - CAPTAGES GRENELLE - PAT GARDONNE

PAT Gardonne : molécules détectées en 2017

PAT GARDONNE																					
Synthèse "phytosanitaires"																					
		Début : 01/01/17																			
		Fin : 31/12/17																			
Noms SISE	Puits AEP La Prade		G2		G6		G8		G9		G10		G13		G21		G25		G36		
	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	Nbre analyses	Déecté	
Diméthomorphe	5		5		1		0		3		4		3		5	20%	1		5		
Tébuconazole	5		5		1		0		3		4	25%	3		5		1		5		
Boscalid	5		5		1	100%	0		3		4		3		5		1		5	100%	
Aminotriazole	5		5		1		0		3		4		3		5		1	100%	5		
Atrazine déséthyl	5	40%	5		1		0		3		4		3		5		1		5		
Atrazine-déisopropyl	5	100%	5	40%	1		0		3		4		3		5		1		5	20%	
Atrazine déséthyl déisopropyl	5	100%	5	100%	1		0		3		4	25%	3		5		1		5	20%	
Atrazine-2-hydroxy	5		5		1		0		3		4		3		5		1	100%	5		
ESA metolachlore	5	100%	5		1		0		3		4	25%	3	33%	5		1		5	100%	
Simazine	5	100%	5		1		0		3		4		3		5		1		5		
Simazine hydroxy	5		5	20%	1		0		3	67%	4		3		5	60%	1		5	40%	
Terbuméton	5		5		1		0		3		4		3		5		1	100%	5		
Terbuméton-déséthyl	1		1		0		0		0		0		0		0		1	100%	0		
Hydroxyterbuthylazine	5		5	100%	1	100%	0		3	100%	4	25%	3	100%	5	80%	1	100%	5		
Propyzamide	5		5	20%	1		0		3		4		3		5		1		5		
AMPA	5		5	20%	1		0		3	33%	4		3	33%	5	20%	1		5		
Norflurazon	5	100%	5		1		0		3		4		3		5		1		5		
Desmethylnorflurazon	5	60%	5		1		0		3		4		3		5		1		5		
HCH gamma (lindane)	5		5		1		0		3		4		3		5		1	100%	5		
Chlorpyrifos méthyl	4		4		1		0		3		4		3		5	20%	0		5		
3,4-dichloroaniline	5		5		1		0		3		4		3		5		1	100%	5		

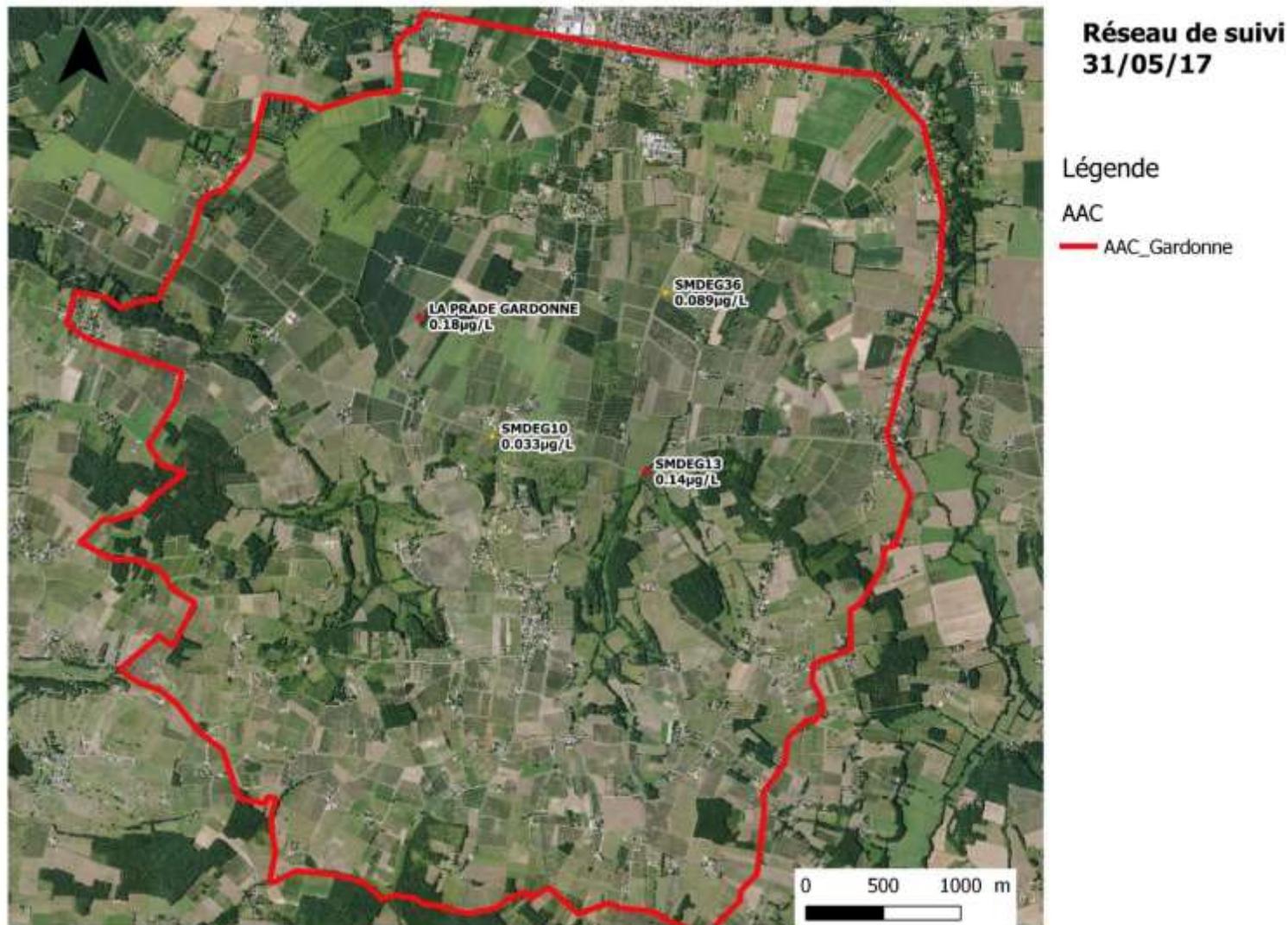
LEGENDE	
Herbicides	
Fongicides	
Insecticides	
Acaricides	
Métabolites	
Molécules interdites	

PAT Gardonne : molécules en dépassement en 2017

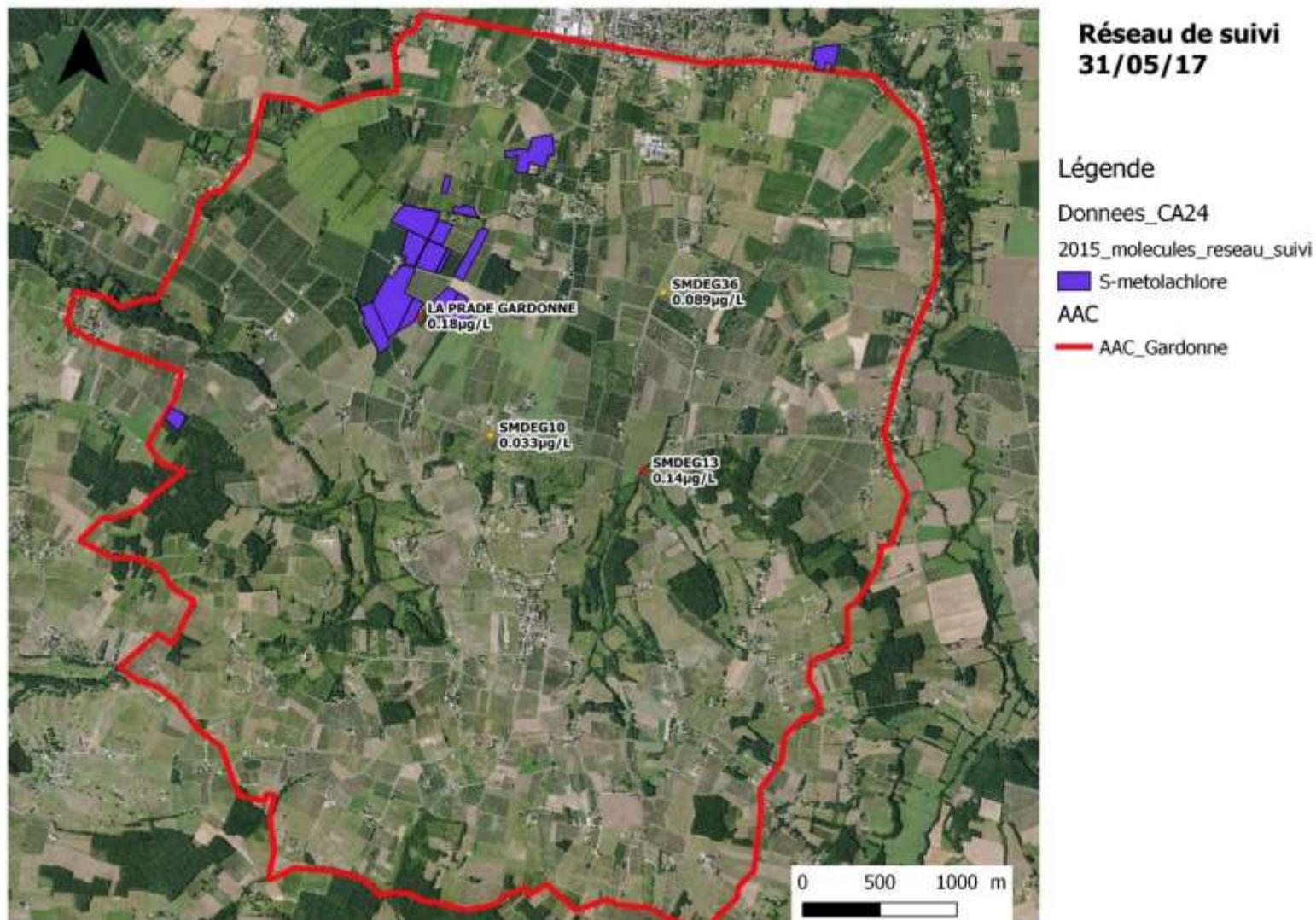
PAT GARDONNE																										
Synthèse "phytosanitaires"																										
Début :		01/01/17																								
Fin :		31/12/17																								
Noms SISE	Puits AEP La Prade			G2			G6			G8	G9	G10			G13			G21			G25			G36		
	Nbre analyses	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre analyses	> 0,1	[] max en µg/L	Nbre analyses	> 0,1	[] max en µg/L	Nbre analyses	Nbre analyses	> 0,1	Nbre analyses	> 0,1	[] max en µg/L	Nbre analyses	> 0,1	[] max en µg/L	Nbre analyses	> 0,1	[] max en µg/L	Nbre analyses	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre analyses	> 0,1
<i>Atrazine-désopropyl</i>	5	80%	0,13	5			1			0	3	4			3			5			1			5		
<i>Atrazine déséthyl désopropyl</i>	5	100%	0,31	5	80%	0,28	1			0	3	4	25%	0,11	3			5			1			5		
<i>ESA metolachlore</i>	5	60%	0,18	5			1			0	3	4			3	33%	0,14	5			1			5	20%	0,14
<i>Hydroxyterbutylazine</i>	5			5	20%	0,12	1			0	3	4			3			5			1	100%	0,13	5		
<i>AMPA</i>	5			5	20%	0,13	1			0	3	4		0,20	3			5	40%	0,25	1			5		0,20
<i>Desmethylnorflurazon</i>	5	40%	0,13	5			1			0	3	4			3			5			1			5		

LEGENDE
Herbicides
Fongicides
Insecticides
Acaricides
Métabolites
Molécules interdites

PAT Gardonne : cartographie « qualité eau »



PAT Gardonne : cartographie « qualité eau » + pratiques agricoles



PAT Gardonne : captage de la Prade (commune de Saussignac)

Reste à faire / en cours :

- Action sur les puits des particuliers : suite au recensement de ces puits, rencontrer propriétaires pour mise en conformité de 18 d'entre eux
- Mise à disposition sur Intranet du SMDE des données sur le PAT pour les partenaires + information générale sur ce sujet sur le site du SMDE
- Bilans qualité 2016 et 2017
- Préparation du bilan du PAT en 2018

PAT Dronne : captages du Latier et des Coutures (commune de Ribérac)

Plan d'Action Territorial signé en 2014 pour une durée de 5 ans
2018 → Dernière année du PAT = bilan

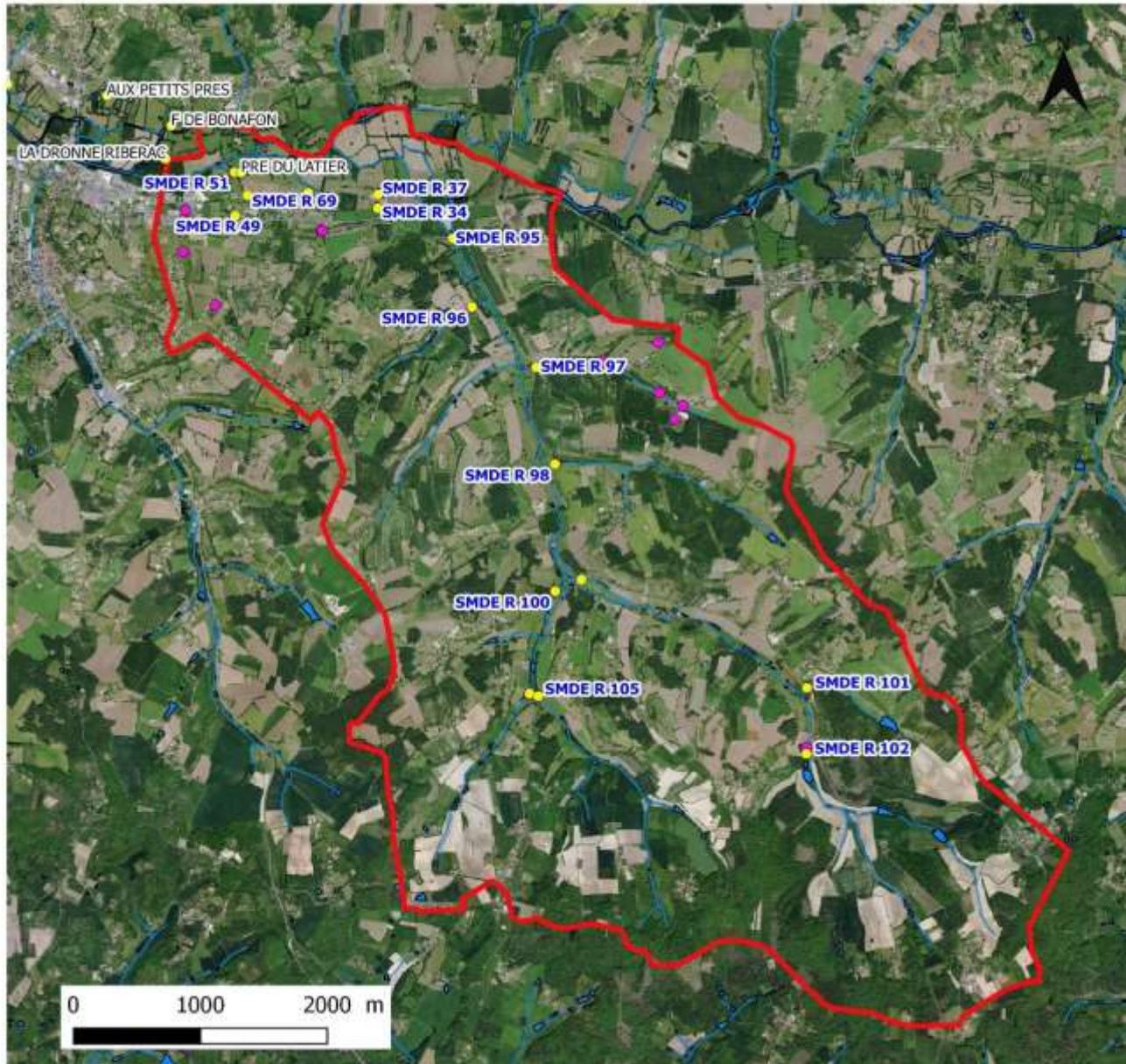
SMDE est co-animateur, l'animateur général étant la Chambre d'Agriculture 24.

Réalisé en 2017 par le SMDE 24 :

- **Suivi de la qualité de l'eau** (captage + plusieurs points sur l'aire d'alimentation) : planification des campagnes, échanges avec le laboratoire, intégration des résultats dans la base de données du SMDE, traitement des données, cartographie)
- Travail en commun avec la Chambre d'Agriculture pour recouper les données « qualité » et les pratiques agricoles
- Participation aux comités techniques et de pilotage
- **Communication** sur les bonnes pratiques de désherbage chez les particuliers
- Encadrement d'une stagiaire (M. CHARRIER)

Sujet : « Etude de solutions techniques pouvant limiter la pollution phytosanitaire vers les captages du Latier et des Coutures »

- Suivi administratif et financier



Suivis qualité 2017

Légende

AAC

 AAC_Riberac

 2015_04_29_AAC_definitive_I93

Reseaux suivi

Suivi_qualite

 2017

Diagnostic_2017

 Points_diag_2017

BD_Topo

Reseau_hydro

 SURFACE_EAU

 TRONCON_COURS_EAU

III - 4 - CAPTAGES GRENELLE - PAT DRONNE

PAT Dronne : molécules détectées en 2017 (1)

PAT DRONNE - Secteur Ribérac Synthèse "phytosanitaires"																
Début :		01/01/17														
Fin :		31/12/17														
	Pré du Latier		Coutures		R34		R37		R49		R51		R69		R95	
	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté
Bentazone	7		8		6		6		7		6		5		5	40%
Atrazine déséthyl	7	100%	8	100%	6	17%	6	100%	7	100%	6	83%	5	100%	5	100%
Glyphosate	7		8		6		6		7		6		5		5	
AMPA	7		8		6		6		7	14%	6	17%	5		5	20%
Diméthénamide	6		7		4		5		6		5		4		4	25%
ESA acetachlore	6		7		4		5		6		5		4		4	
ESA alachlore	7		8		6		6		7		6		5		5	
OXA alachlore	7		8		6		6		7		6		5		5	
ESA metazachlore	7		8		6		6		7		6		5		5	
OXA metazachlore	7		8		6		6		7	14%	6		5		5	
Métolachlore	7		8		6		6		7	14%	6	17%	5		5	20%
ESA metolachlore	7		8		6		6		7	14%	6		5	20%	5	100%
OXA metolachlore	7		8		6		6		7		6		5		5	60%
Nicosulfuron	7		8		6		6		7		6	17%	5		5	
Triclopyr	7		8		6		6		7		6		5		5	
LEGENDE																
Herbicides																
Métabolites																
Molécules interdites																

PAT Dronne : molécules détectées en 2017 (2)

PAT DRONNE - Secteur Ribérac Synthèse "phytosanitaires"																			
Début :																			
Fin :																			
	R96		R97		R98		R99		R100		R101		R102		R104		R105		
	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté	Nombre de prélèvements	Détection	Détecté	Nombre de prélèvements	Détecté										
Bentazone	5		7	57%	5			3		6	50%	6	33%	6		6	50%	6	50%
<i>Atrazine déséthyl</i>	5	100%	7	100%	5	5	100%	3		6	100%	6	100%	6	83%	6	100%	6	100%
Glyphosate	5		7	14%	5			3		6		6		6		6		6	
<i>AMPA</i>	5	40%	7	57%	5	2	40%	3	33%	6	33%	6		6	50%	6	33%	6	33%
Diméthénamide	4		6	50%	4			2		5	20%	5		5	20%	5	20%	5	20%
<i>ESA acetochlore</i>	4		6		4			2		5		5		5		5		5	20%
<i>ESA alachlore</i>	5		7		5			3		6		6		6		6		6	17%
<i>OXA alachlore</i>	5		7		5			3		6		6		6		6		6	17%
<i>ESA metazachlore</i>	5		7	14%	5			3		6		6		6		6		6	17%
<i>OXA metazachlore</i>	5		7		5			3		6		6		6		6		6	
Métolachlore	5		7	100%	5			3		6		6		6	17%	6		6	
<i>ESA metolachlore</i>	5		7	100%	5	3	60%	3	67%	6	83%	6	100%	6	100%	6	100%	6	100%
<i>OXA metolachlore</i>	5		7	86%	5			3		6		6	67%	6	67%	6		6	17%
Nicosulfuron	5		7	29%	5			3		6	17%	6	33%	6		6	17%	6	
Triclopyr	5		7	14%	5			3		6		6		6		6		6	
LEGENDE																			
Herbicides																			
<i>Métabolites</i>																			
Molécules interdites																			

PAT Dronne : molécules en dépassement en 2017 (1)

PAT DRONNE - Secteur Ribérac Synthèse "phytosanitaires"		Début : 01/01/17 Fin : 31/12/17		Pré du Latier			Coutures			R34			R37			R49			R51			R69			R95				
	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L		
Bentazone	7			8			6			6			7			6			5			5			5				
Atrazine déséthyl	7			8	88%	0,23	6			6			7	100%	0,65	6			5	20%	0,11	5			5				
Glyphosate	7			8			6			6			7			6			5			5			5				
AMPA	7			8			6			6			7	14%	0,39	6	17%	0,25	5			5			5	20%	0,16		
Diméthénamide	6			7			4			5			6			5			4			4			4				
Métolachlore	7			8			6			6			7			6			5			5			5				
ESA metolachlore	7			8			6			6			7			6			5			5			5	60%	0,18		
OXA metolachlore	7			8			6			6			7			6			5			5			5				
Nicosulfuron	7			8			6			6			7			6			5			5			5				
LEGENDE																													
Herbicides																													
Métabolites																													
Molécules interdites																													

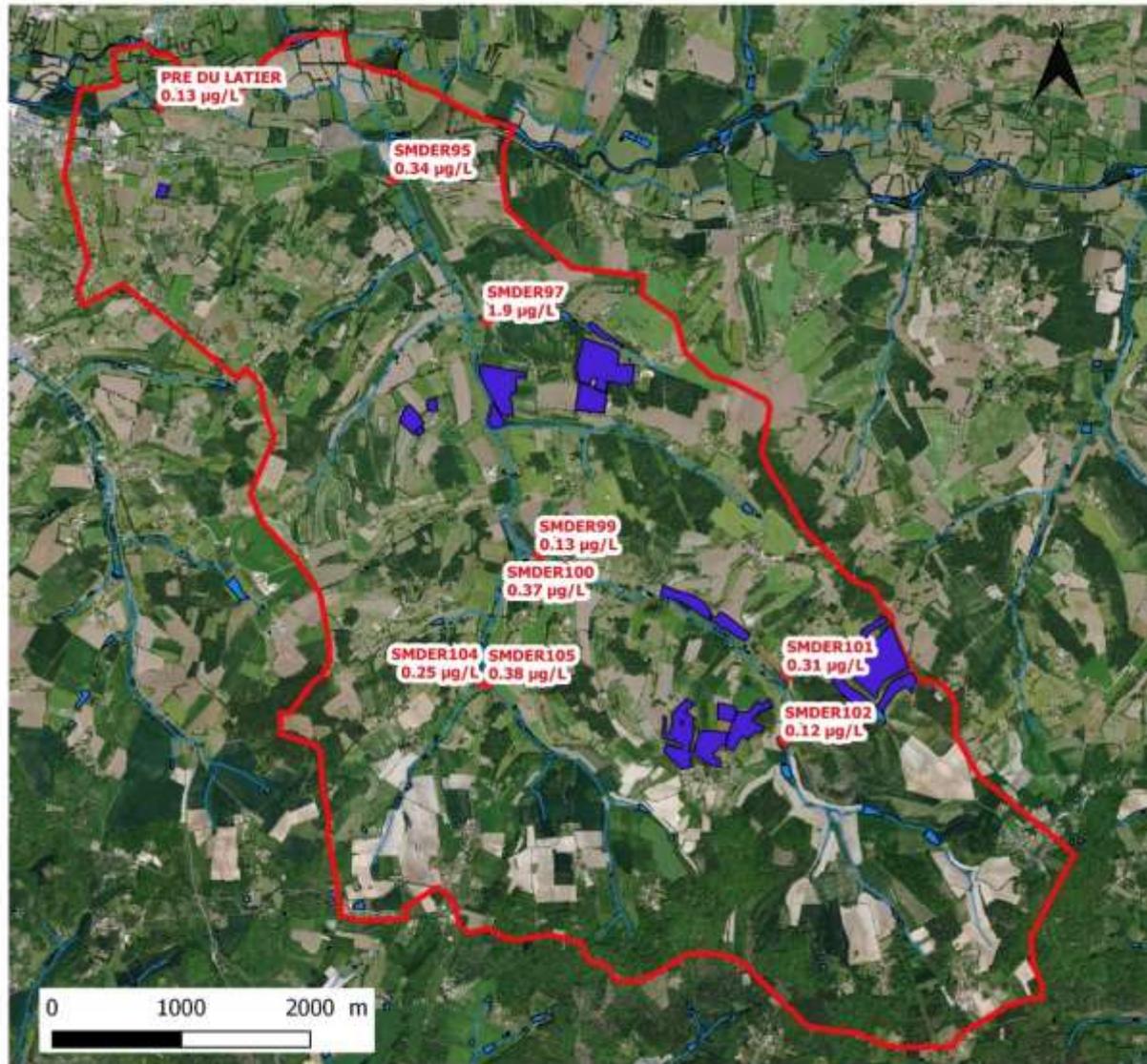
III - 4 - CAPTAGES GRENELLE - PAT DRONNE

PAT Dronne : molécules en dépassement en 2017 (2)

PAT DRONNE - Secteur Ribérac Synthèse "phytosanitaires"																											
Début :																											
Fin :																											
	R96			R97			R98			R99			R100			R101			R102			R104			R105		
	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L	Nbre plvts	>0,1 µg/L	[] max en µg/L
Bentazone	5			7	14%	0,26	5			3			6	17%	0,27	6	33%	0,20	6			6	17%	0,75	6	33%	0,21
Atrazine déséthyl	5			7			5	60%	0,18	3			6			6	50%	0,12	6			6			6		
Glyphosate	5			7	14%	0,25	5			3			6			6			6			6			6		
AMPA	5	60%	0,40	7	57%	0,65	5	40%	0,29	3	33%	0,24	6	33%	0,40	6			6	50%	0,44	6	33%	0,32	6	33%	0,34
Diméthénamide	4			6	17%	0,18	4			2			5			5			5	20%	0,17	5			5	20%	0,15
Métolachlore	5			7	71%	1,60	5			3			6			6			6			6			6		
ESA metolachlore	5			7	100%	1,30	5			3			6	33%	0,11	6	100%	0,26	6	100%	0,27	6			6		
OXA metolachlore	5			7	86%	1,70	5			3			6			6			6	17%	0,15	6			6	17%	0,11
Nicosulfuron	5			7			5			3			6			6			6			6	17%	0,21	6		

LEGENDE	
Herbicides	
Métabolites	
Molécules interdites	

Difficultés d'interprétation...



AAC Ribérac
ESA-métolachlore
02/06/16

Légende

Donnees_CA24

2016_molecules_reseau_suivi

■ S-metolachlore

AAC

AAC_Riberac

2015_04_29_AAC_definitive_I93

BD_Topo

Reseau_hydro

■ SURFACE_EAU

— TRONCON_COURS_EAU

→ Quelques chiffres...

- Volume annuel : environ 136 000 m³
- Volume journalier : entre 144 et 648 m³
- 848 abonnés
- Problèmes de qualité rencontrés :
métabolites du métolachlore,
glyphosate, cyanobactéries, arsenic



Problèmes de qualité (EB) : la Valouze



- + cyanobactéries
- + turbidité

Problèmes de qualité (EB) : la Rochille

RAS (sauf turbidité)

Délibération du 5 avril 2016 demandant la mise en place des périmètres de protection



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SYNDICAT MIXTE DES EAUX (SMDE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05/04/2016

Nombre de délégués en exercice : 53
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués absents ou excusés : 14
Date de la convocation : 24/03/2016

Le cinq avril deux mille seize, à 09h30
La Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de SYNDICAT MIXTE DES EAUX (SMDE) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc MATTERA, Président.

Étaient présents :

BEZENAC M Hervé CARVES CAMPAGNE Mr Alain AUBAUD FRIBEX Mr René GAYGOT SAINT PIERRE LES FOUGÈRES M Xavier DUPÉTY SIAEP D'ISSIGÉAC M Francis DURANTON SIAEP DE HAUTEFORT ET DE SAINTE ORSE M Jean-Louis PUJOLS SIAEP DE LA RÉGION DE VEROT M Jean-Luc NOYER SIAEP DE LALINDE M Laurent PERCIA SIAEP DE MUSSIDAN NEUVIC M Mikael FLORENTY SIAEP DE SAINTE ALVÈRE LALINDE NORD M Jean-Paul CUBES SIAEP DE TREMOLAT CALES M Eric CHASSAGNE SIAEP DES TERRES BLANCHES M Serge GAY SIEPEP VEZE DORDOGNE Mr Max AVEZOU	BOULAZAC ISLE MANOIRE Mme Isabelle PORRET CORNILLE M Jean-Louis DONDAMNUS LA ROCHE CHALAIS M Jacques MENUT SIAEP D'EXCEUIL M Michel DUPUY SIAEP DE CARLUX M André ALAND SIAEP DE LA CHAPELLE FAUCHERCANTELLAC M Jean-Jacques MARTINOT SIAEP DE LA VALLÉE DE LYRLE M Didier FRENESCAU SIAEP DE MANACRIE M Gérard DEZENCLÈS SIAEP DE NANTHAT M Georges BROULLAC SIAEP DE BIGOULES M Jean-Paul JARNES SIAEP DE VEYRIGNAC SAINT MONDANE M Gérard LIBERT SIAEP DORDOGNE POURPRE Mr Alain OLLIVIER TERRASSON LAVILLEDEU M Jean-Pierre JAQUINET	BRANTOME EN PERIGORD Mme Monique RATINAUD COUX ET BIGARQUE/BOUZENS M Max AVEZOU PAUSSAC ET SAINT VIVIER M Amélie AUGÈDE SIAEP D'ÉVRYET M Francis ROCHERO SIAEP DE COULOUNEIX RAZAC M Jean FOURLOUREY SIAEP DE LA RÉGION DE COMDAT M Jean DEMASSEON SIAEP DE LA VALLÉE DU CÉOU M Francis PRUNES SIAEP DE MONESTIER M Patrick VERONOL SIAEP DE PAYZAC SAVIGNAC- LEDEUR M Albert DOUQUET SIAEP DE TOCANÉ SAINT APRE M Jean-Yves MADIL SIAEP DE VITRAC LA CARRÉE M René JALLES SIAEP SUD PERIGORD Mr Marc MATTERA
---	---	--

Étaient absents ou excusés :

ANTONNE ET THIGNANT M Daniel LE MAG CASTELS M Michel BARTY ESCOIRE M Raymond SUTOUR LE BUGUE M Jean MONTORIEL SAINT CYPRIEN M Christian SIX SAINT VINCENT DE CORNEZAC M Daniel VELEDARY	AUBAS M Michel DENECHÉAU CAGULES Mme Françoise MICHALVY- ARFALLANGE GARDONNE M Pascal DELTEIL PARDOUL CHEMAUD M Jean-Jacques GENDREAU SAINT JORY DE CHALAIS Mr Bernard VAURAC SIAEP DE SAINT LEON SUR VEZERE Mme Nathalie MANET- CARRONNIERE SIAEP DU BOS DE LA COTE Mr Yannick LAURENCADE	BERGERAC M Alain PLAZZ CHALAIS Mr Jean-Louis FAYE LA COQUILLE Mme Michèle FAURE SAINT ANDRÉ D'ALLAS M Joseph MARVAUD SAINT JUST M Christian DURAND SIAEP DE SAINT VINCENT LE PALLES M Michel SOULHIE SIAEP DU CAUSSE DE TERRASSON M Serge EYMARH
--	--	---

Accueil de l'élection en collectivité
024 20613000-20613001-06-15-DE
Cote de l'Assemblée Générale : 2016/0016
Date de l'Assemblée Générale : 05/04/2016
SIAEP DU SASSIN RIBERACQUS

→ Etude AEAG



Etude de délimitation de l'AAC et de sa vulnérabilité prise en charge par l'AEAG

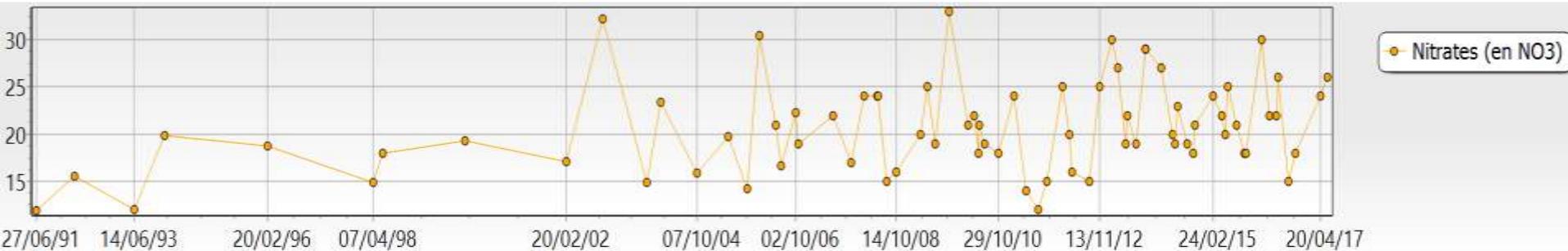
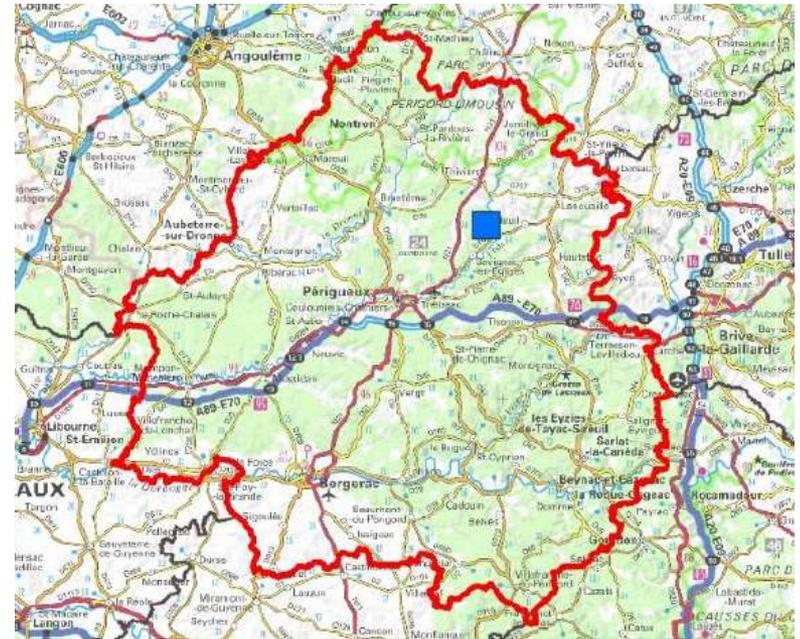


A venir :

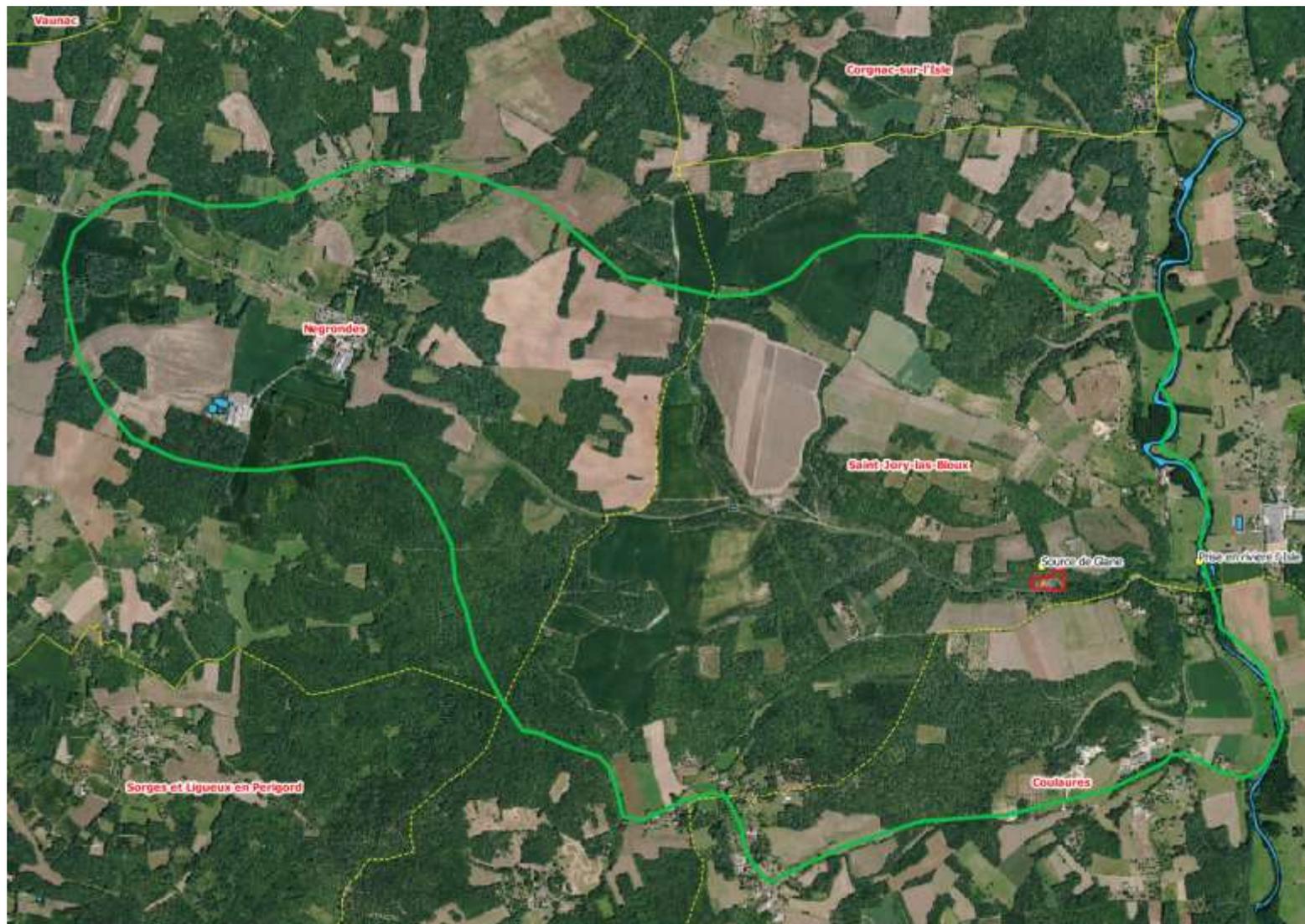
- Constitution des groupes de travail (comité de pilotage, comité technique...)
- Lancement des diagnostics multi-pressions (rédaction cahier des charges, choix d'un prestataire, phase d'étude...)

→ Quelques chiffres...

- 6 300 habitants desservis (+ de 3100 abonnés) et 11 communes
- Problèmes de qualité rencontrés : turbidité, nitrates, quelques produits phytosanitaires



→ Périmètres de protection



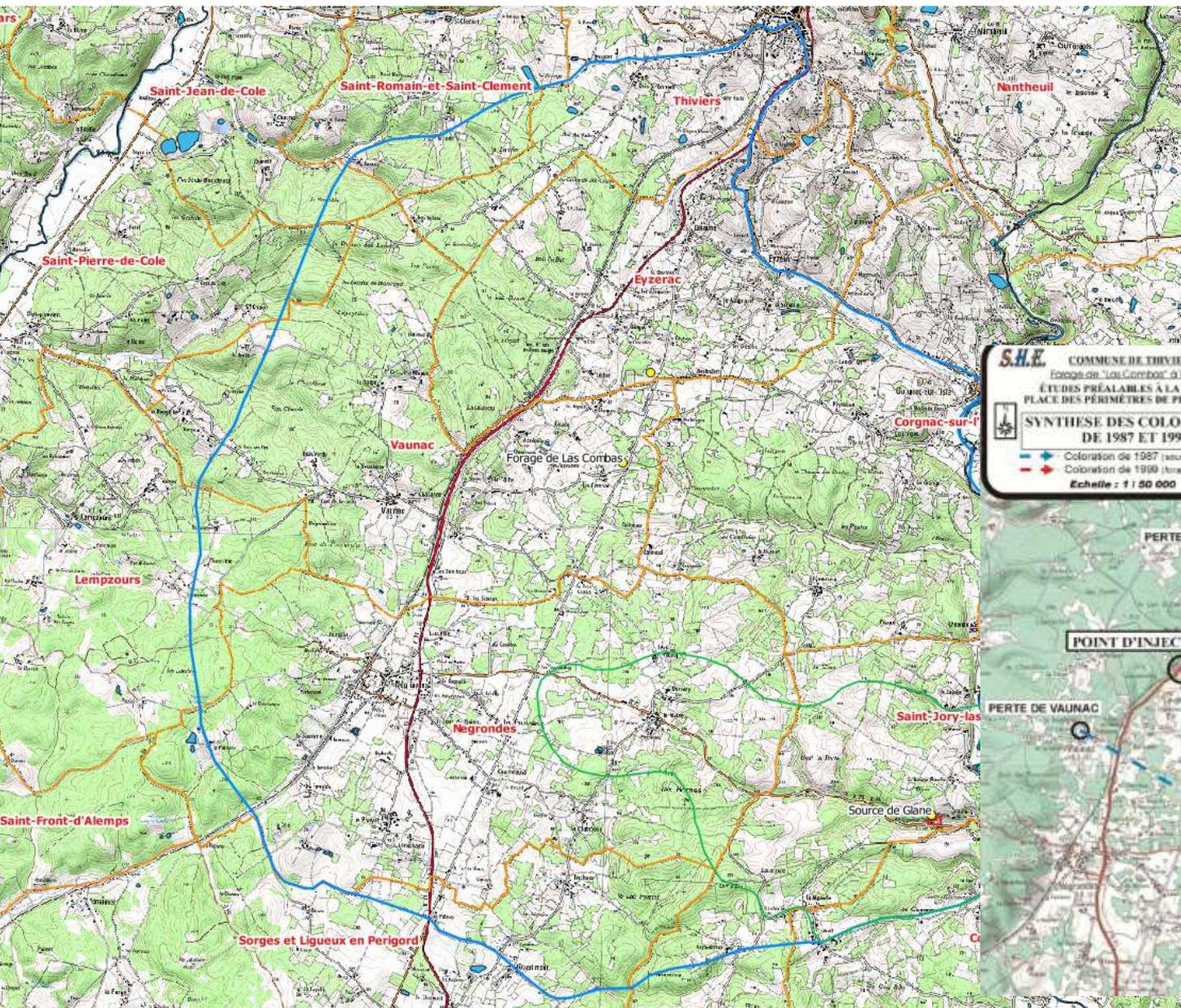
— PPI

— PPR

Limites de communes

III - 6 - CAPTAGE CONFÉRENCE - SOURCE DE GLANE

→ Périmètres de protection



- PPI
- PPR
- PPE

Pertes connectées à la source de Glane

S.H.E. COMMUNE DE THIVIERS
Forage de "Las Combas" à VAUNAC
ÉTUDES PRÉALABLES À LA MISE EN
PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
**SYNTHÈSE DES COLORATIONS
DE 1987 ET 1999**
— Coloration de 1987 (source de GLANE)
— Coloration de 1999 (forage de VAUNAC)
Echelle : 1 / 50 000



→ Périmètres de protection

Le SIAEP de la Vallée de l'Isle a demandé la révision des périmètres de protection de la source de Glane, au regard des connaissances actuelles sur l'aire d'alimentation, notamment l'étude en cours menée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. De plus, les prescriptions relatives à chacun de ces périmètres ne semblent plus adaptées et nécessitent d'être redéfinies.

Le SMDE 24, en charge de la compétence « protection du point de captage » pour le SIAEP, a demandé la nomination de trois hydrogéologues agréés qui seront amenés à émettre, après concertation, un avis unique sur le tracé des périmètres et les prescriptions afférentes.

→ Etude AEAG



Etude de délimitation de l'AAC et de sa vulnérabilité prise en charge par l'AEAG

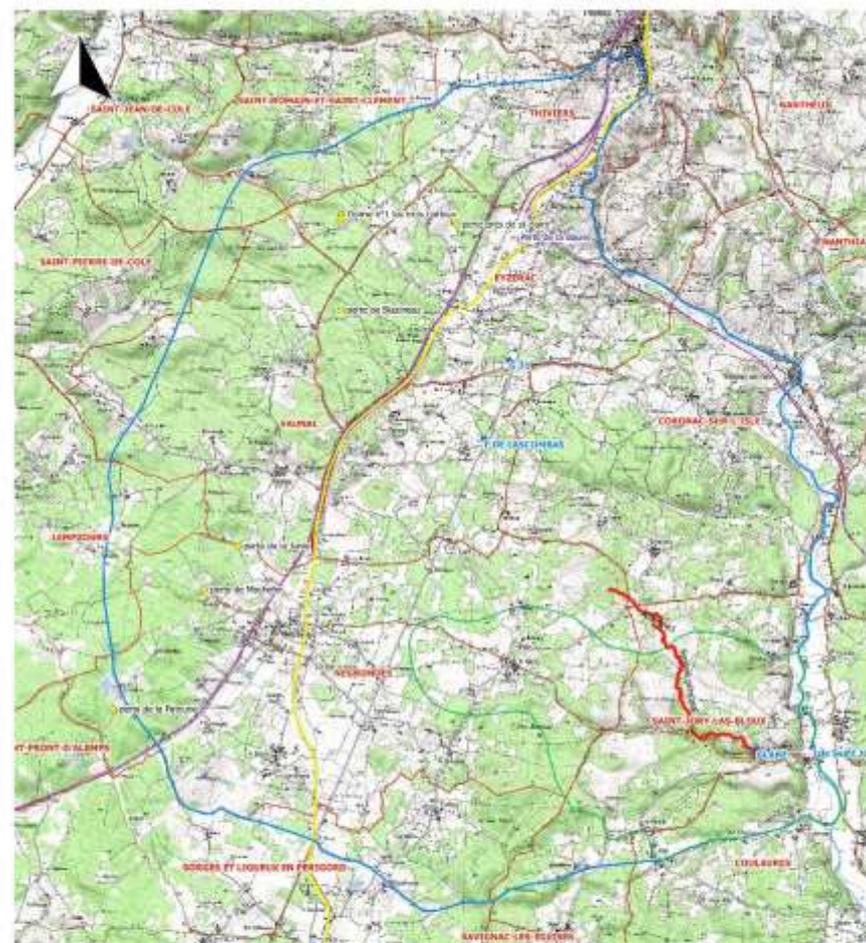


→ Convention avec CDS 24

Inspection de la galerie, nouvelle topographie, report en surface, recensement des phénomènes karstiques

A venir :

- Constitution des groupes de travail (comité de pilotage, comité technique...)
- Lancement des diagnostics multi-pressions (rédaction cahier des charges, choix d'un prestataire, phase d'étude...)



Les eaux superficielles peuvent impacter les eaux souterraines : elles y sont connectées

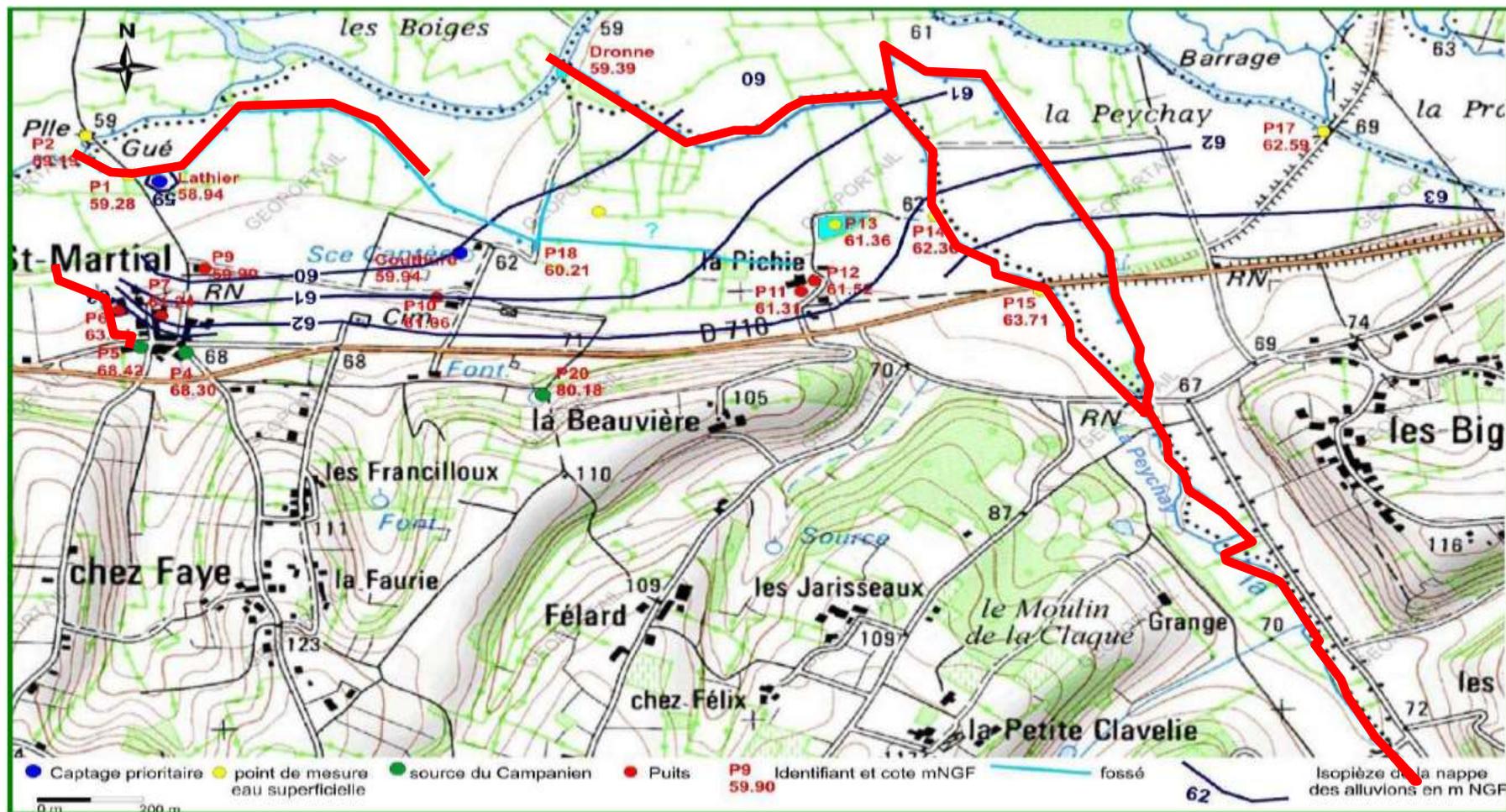
Activité de surface à risque

```
graph TD; A[Activité de surface à risque] --> B[Contamination des eaux de surfaces]; B --> C[Impact sur les ressources souterraines];
```

Contamination des eaux de surfaces

Impact sur les ressources souterraines

IV - CAPTAGES COMPLÉMENTAIRES AVEC NON-CONFORMITÉS



Pertes identifiées sur la vallée de la Peychay - Ribérac

V - CAPTAGES COMPLÉMENTAIRES AVEC NON-CONFORMITÉS

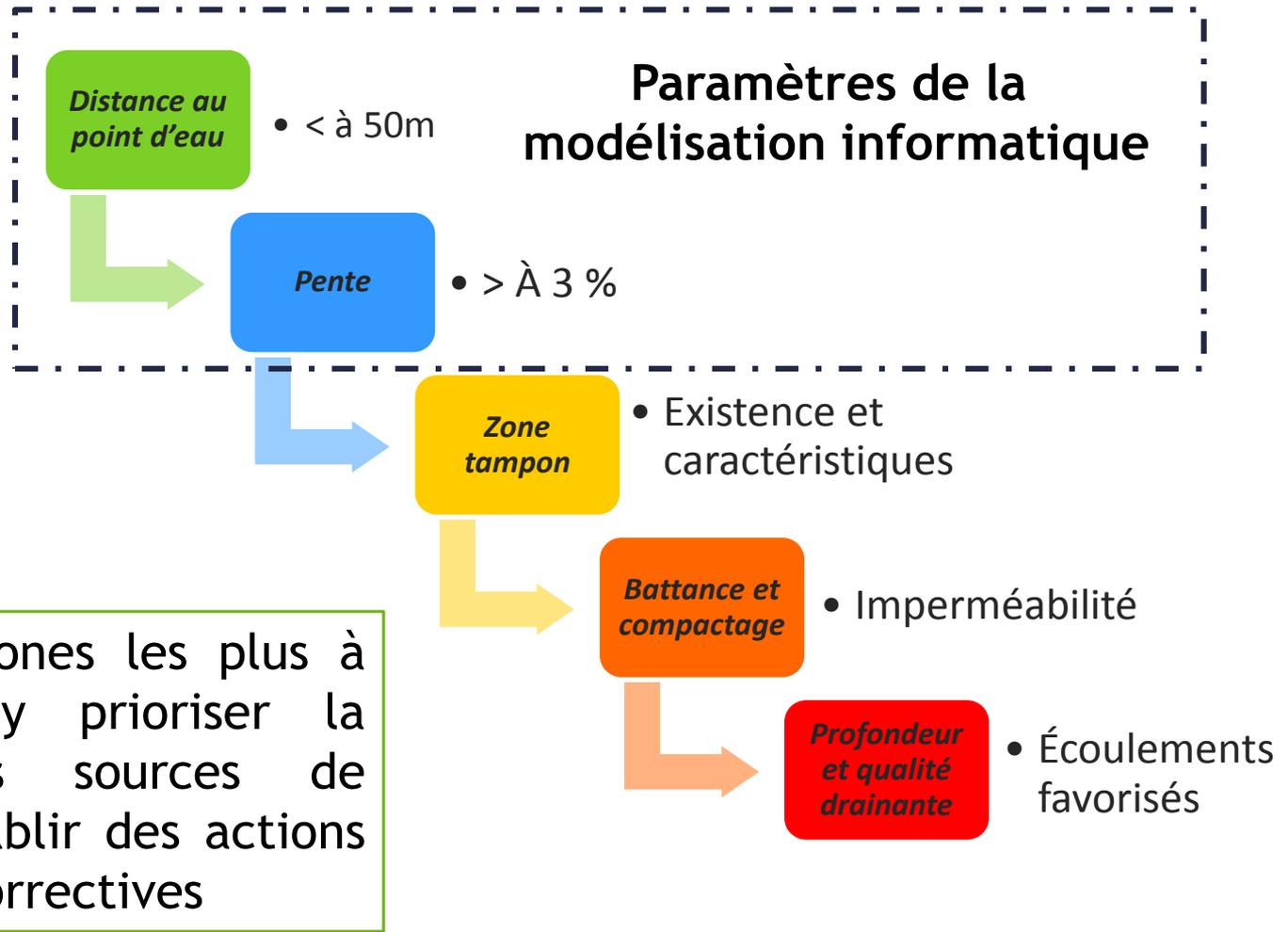
25 Captages classés NC0 : durée de contamination inférieure à 30 jours consécutifs

AUBAS	LE BUGUE	ROUFFIGNAC	ST AMAND DE COLY
CAMPAGNE	LIMEUIL	SIAEP COLOUNIEIX	STE ALVERE
CREYSSE	PAUSSAC	SIAEP MAREUIL (RUDEAU)	TREMOLAT
LA CHAPELLE AUBAREIL (MOLIERES)	PAYZAC	SIAEP MAREUIL (RICHENIE)	VALLEE ISLE
LA CHAPELLE AUBAREIL (MAZEAUX)	PAZAYAC	SIAEP SUD PERIGORD (FORAGE)	
LA COQUILLE	REGION DE VERGT	SIAEP SUD PERIGORD (MOLIERES)	
LA ROCHE CHALAIS	RIBERAC	SIAEP VITRAC	

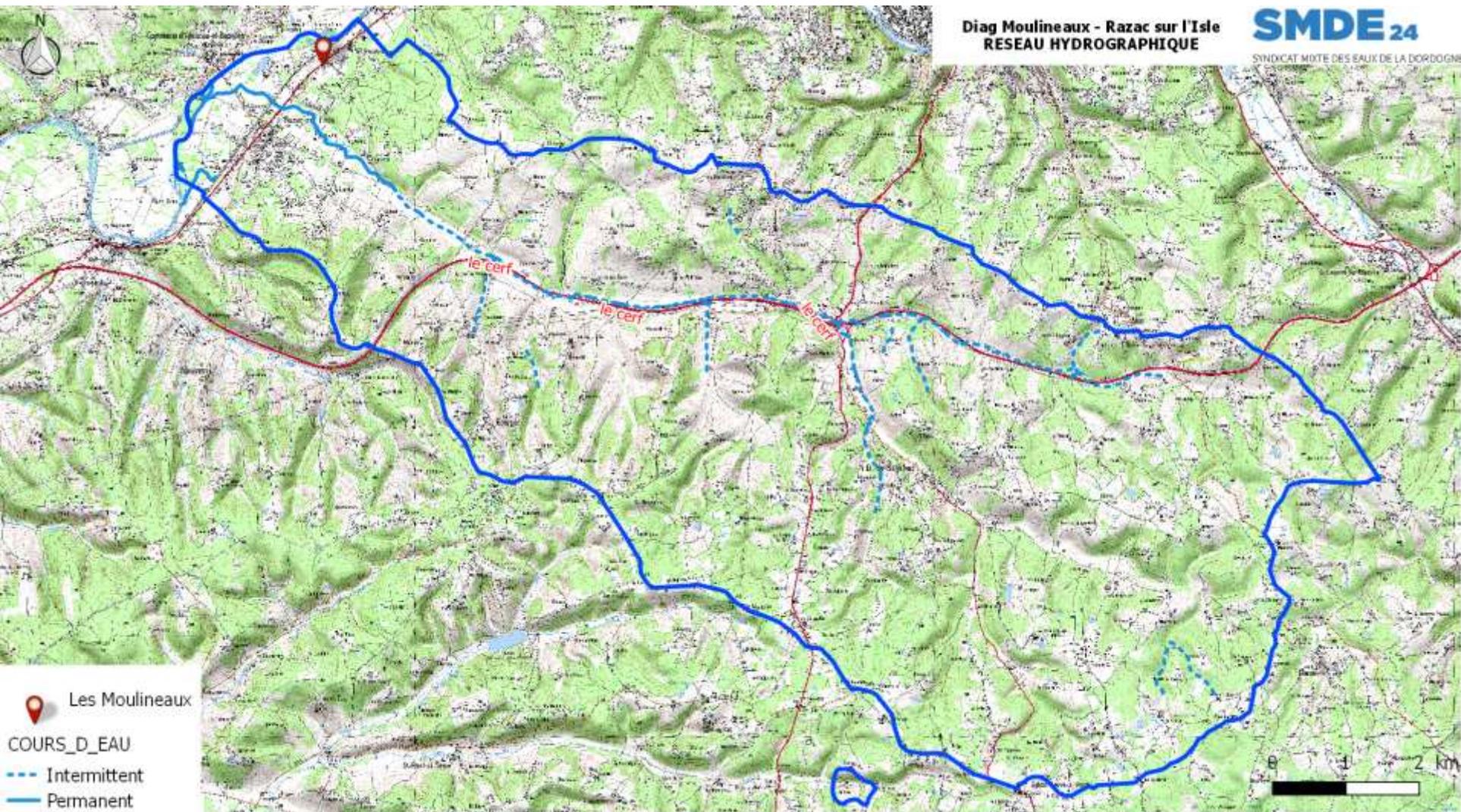
11 Captages classés NC1 : contamination constatée pendant au moins 30 jours consécutifs

CAUSSE DE TERRASSON	SIAEP COULOUNIEIX (MOULINEAUX)	ST PRIEST LES FOUGERES
MAUZENS	SIAEP VALLEE DU CEOU	ST VINCENT DE CONNEZAC
NANTHIAT	SIAEP VITRAC	ST VINCENT LE PALUEL
SIAEP COULOUNIEIX (GRIGNOLS)	ST AVIT SENIEUR	

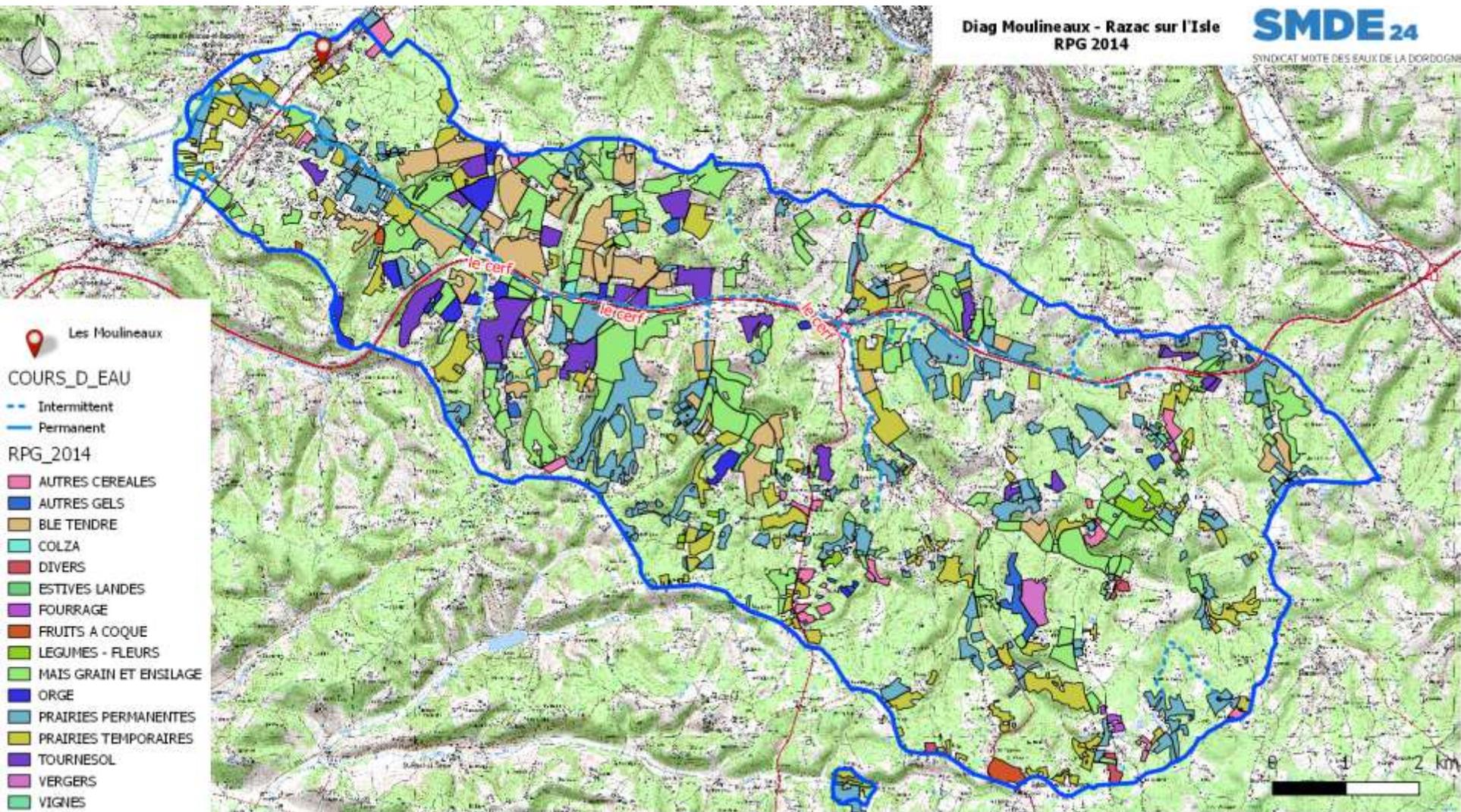
Quali'H₂O® : Méthodologie pour l'évaluation des risques de transferts au cours d'eau



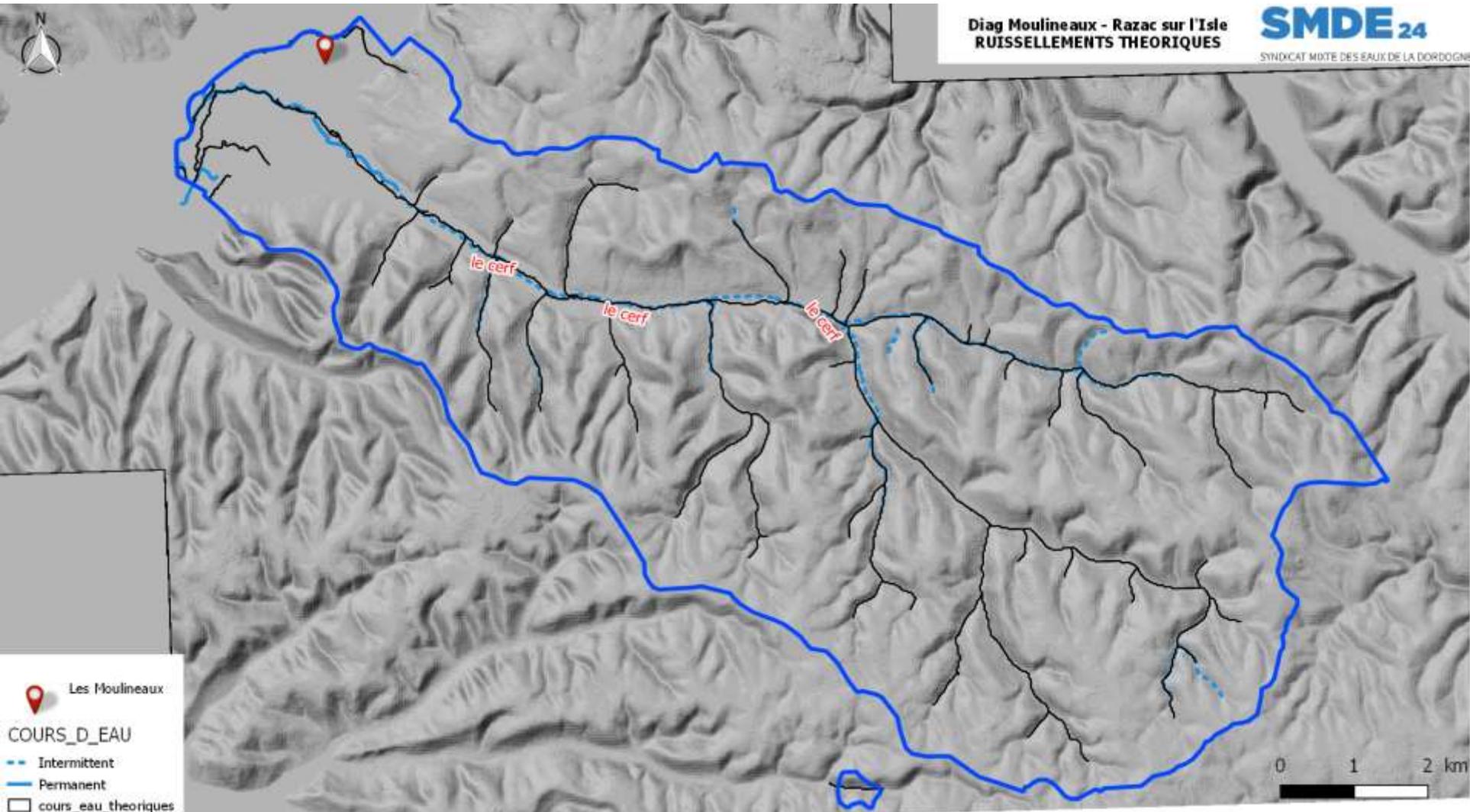
Identifier l'aire d'alimentation du captage, et son réseau hydrographique



Localiser les parcelles agricoles, principaux sites d'application des composés phytosanitaires



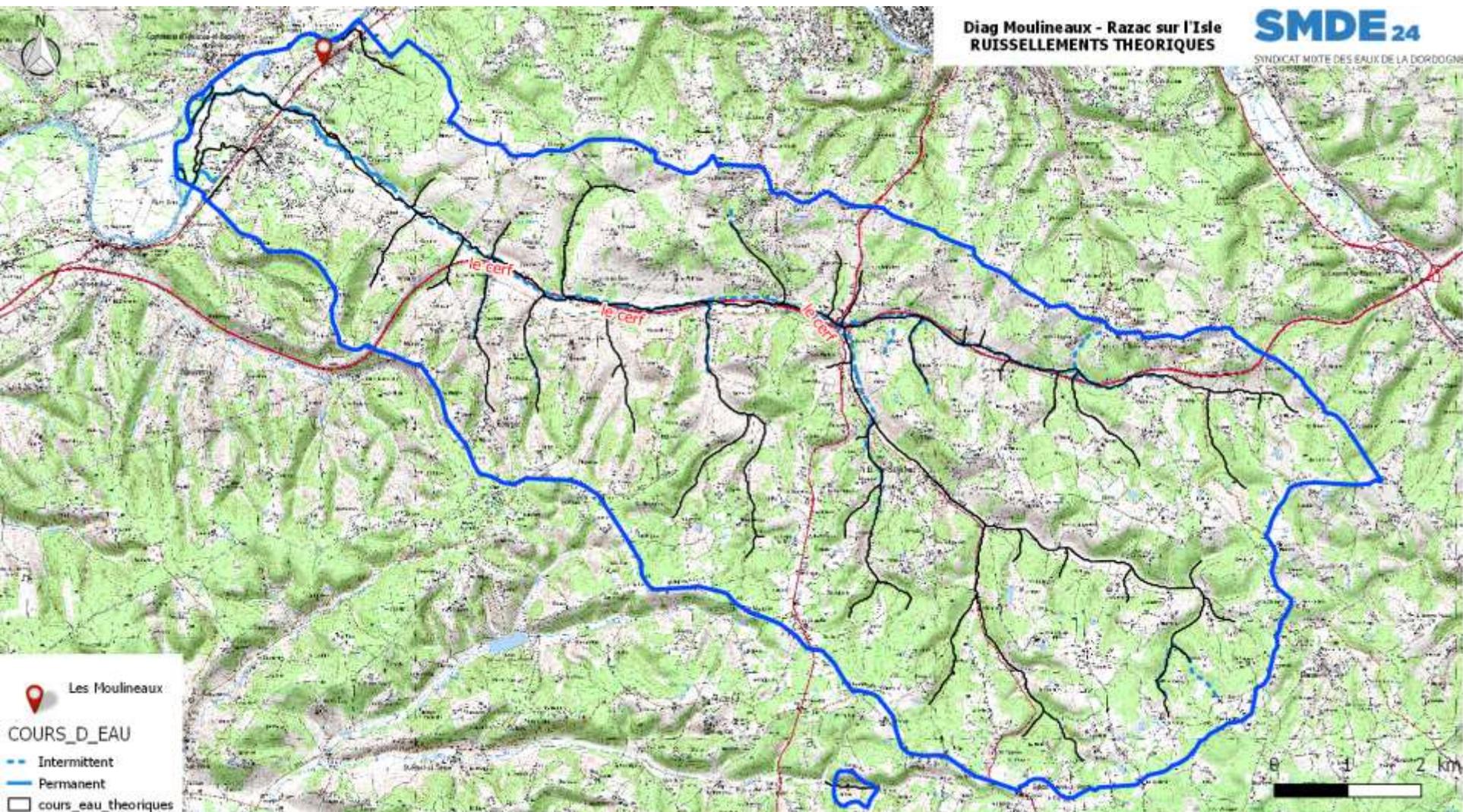
Exploiter les données altimétriques pour en extraire les ruissellements théoriques, ils complètent le réseau hydrographique lors de précipitations importantes.



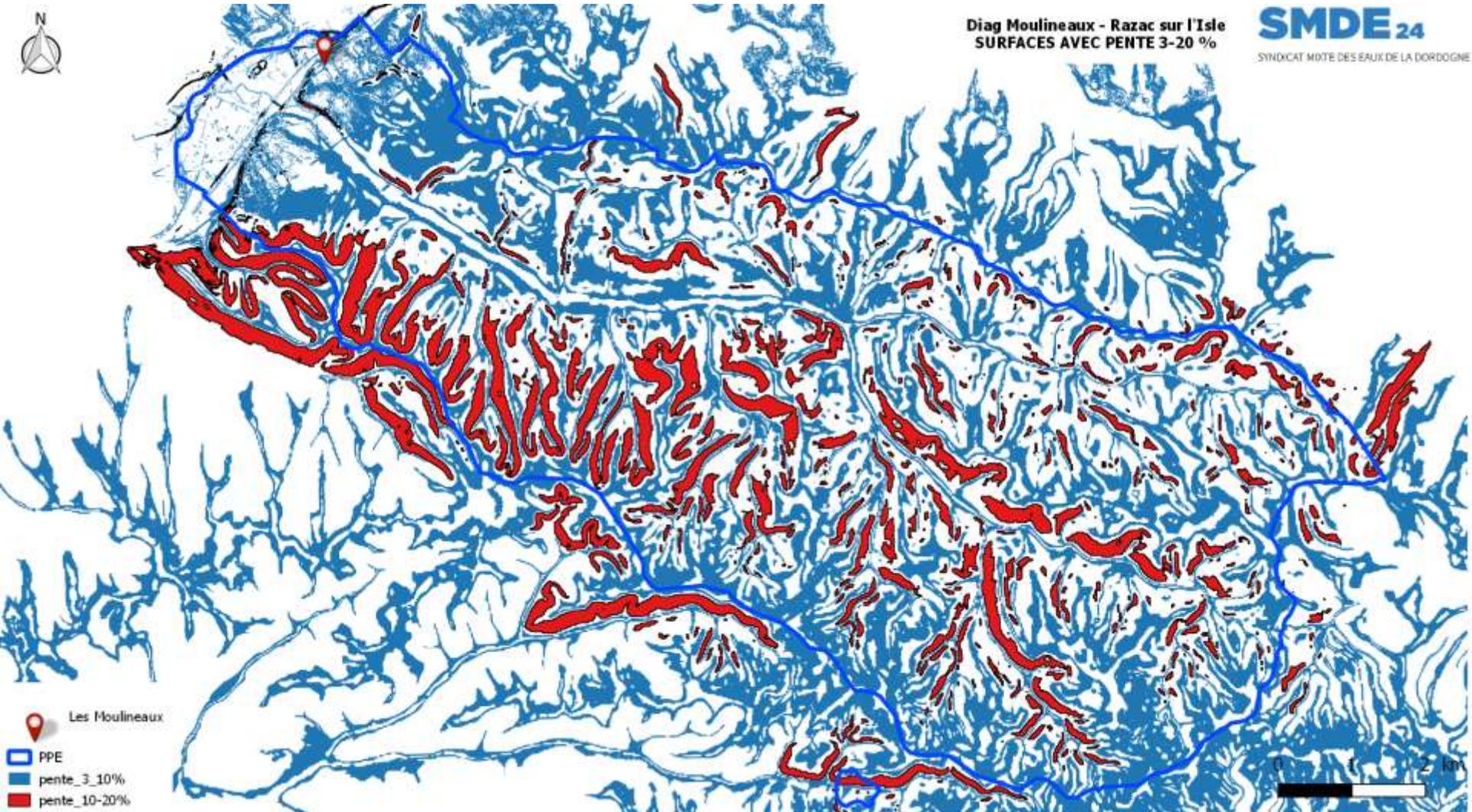
Diag Moulineaux - Razac sur l'Isle
RUISSELLEMENTS THEORIQUES

SMDE₂₄

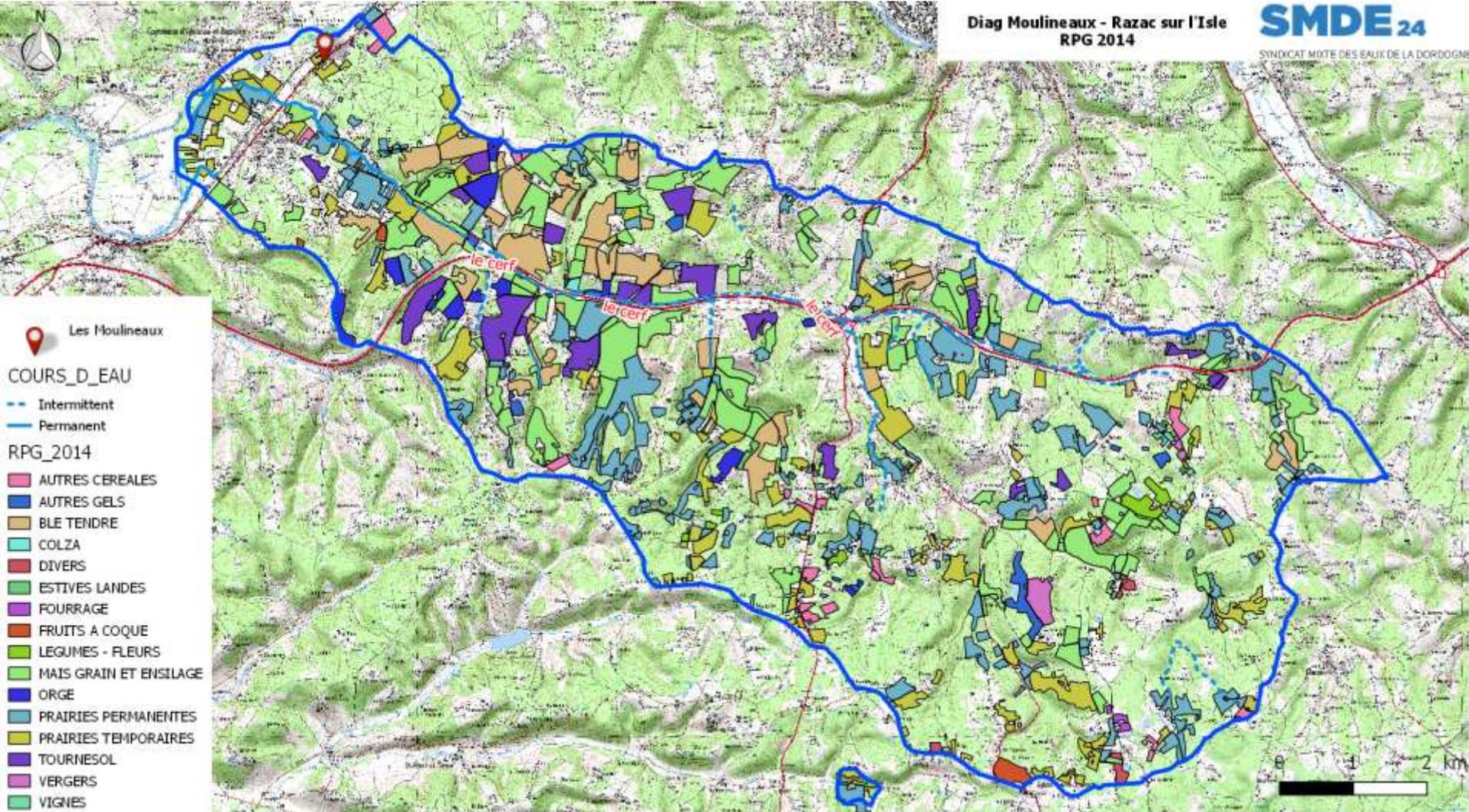
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE



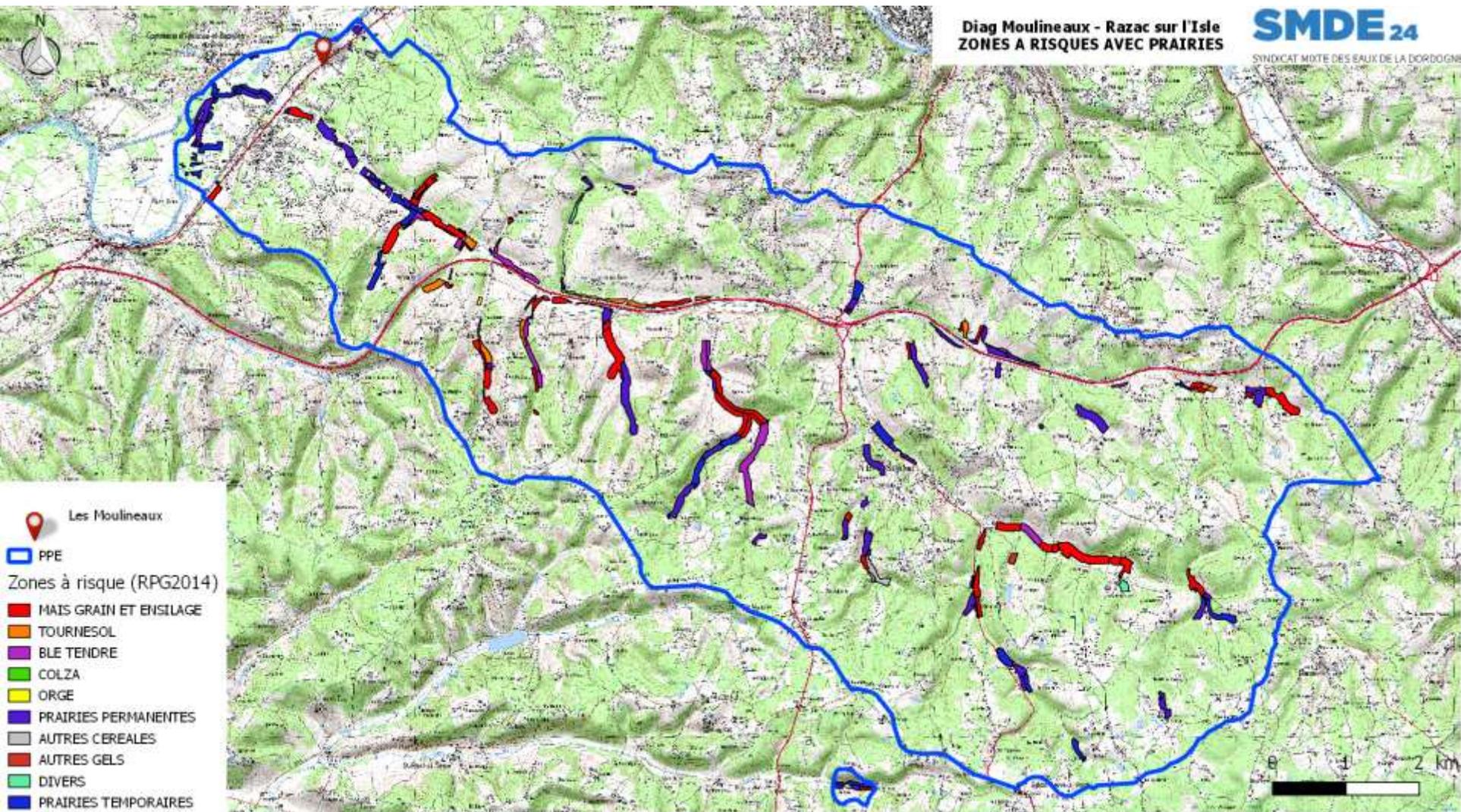
Identifier les zones de pentes supérieures à 3 %, Pente forte + ruissellement proche → Risque de transfert



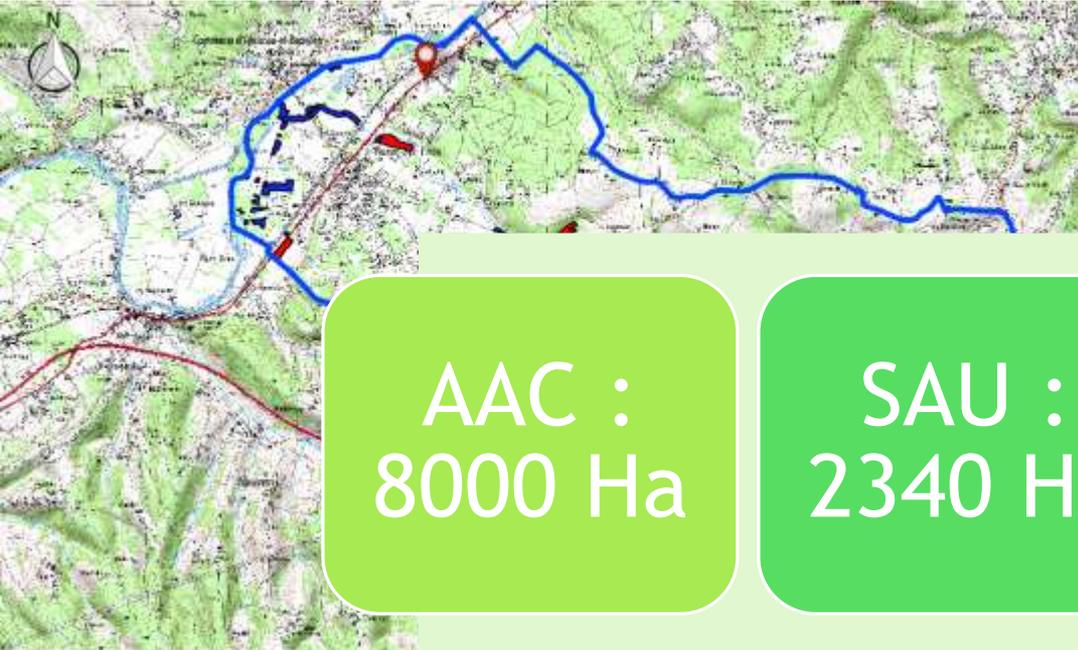
Sélectionner les parcelles correspondantes aux critères pente + distance au point d'eau



Identifier les zones à fort risques de transferts phytosanitaires....



... Et réduire la zone d'étude



AAC :
8000 Ha

SAU :
2340 Ha

ZAR :
350 Ha

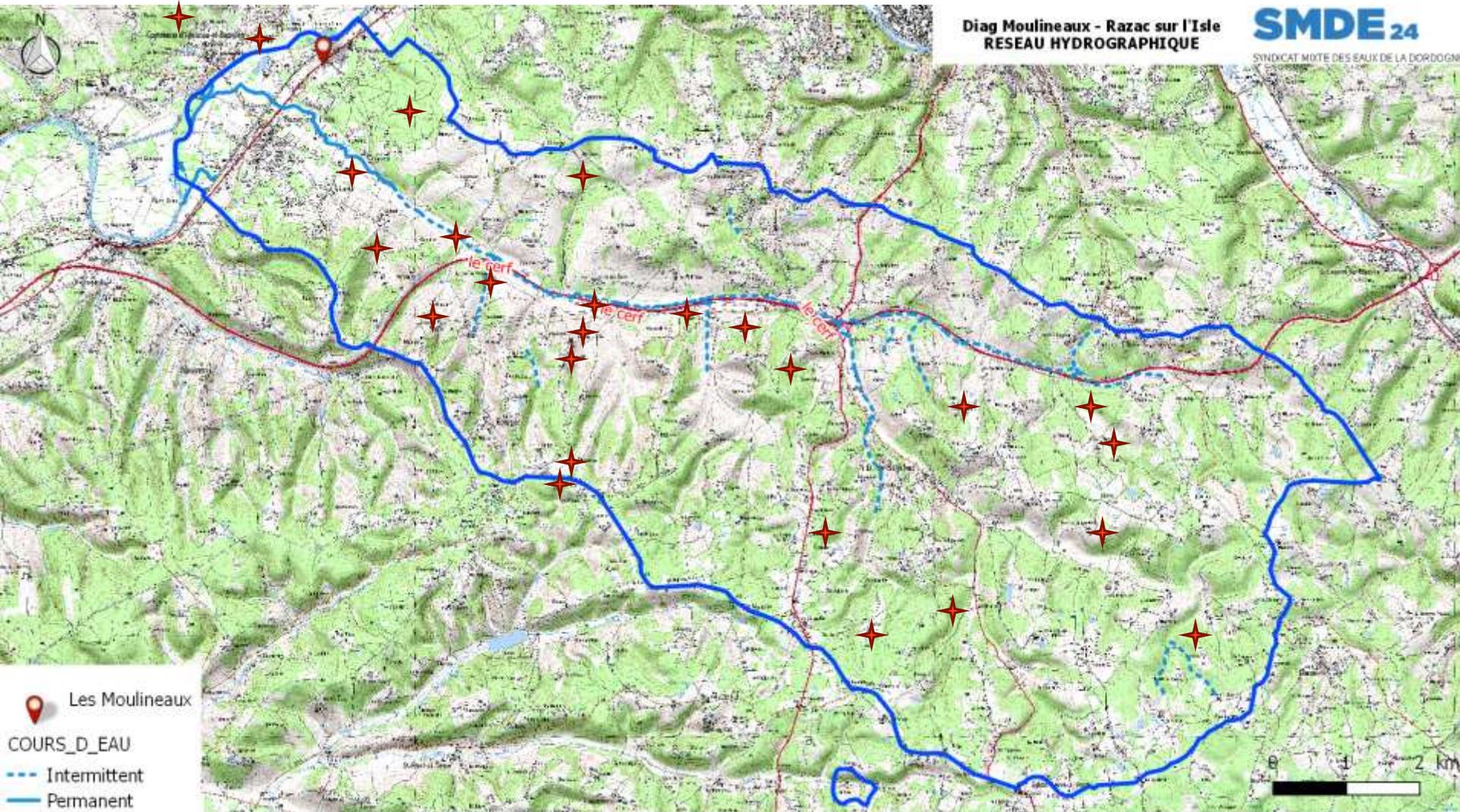
Diag Moulineaux - Razac sur l'Isle
ZONES A RISQUES AFFINEES

SMDE₂₄
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE

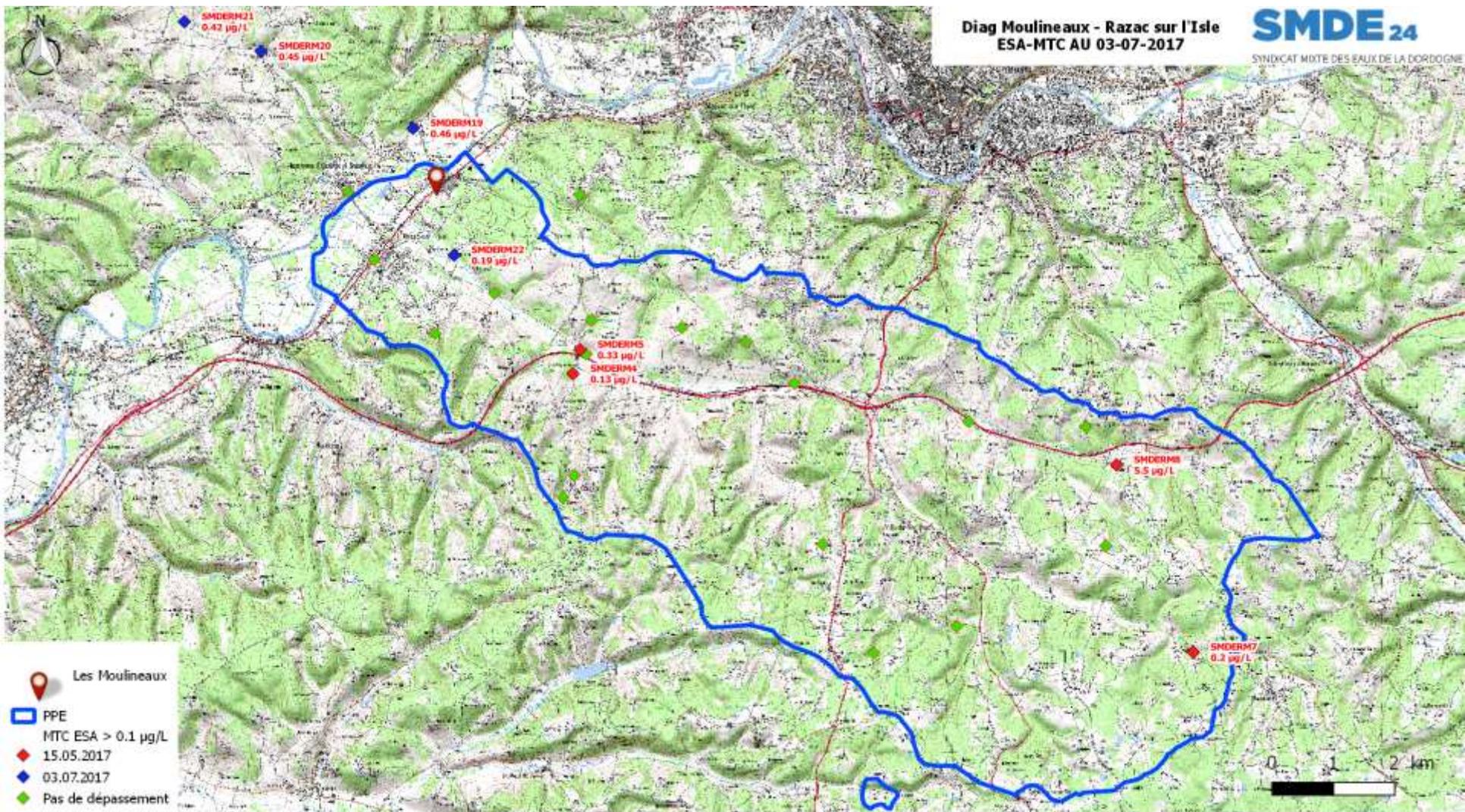
- Les Moulineaux
- PPE
 - Zones à risque (RPG2014)
 - MAIS GRAIN ET ENSILAGE
 - TOURNESOL
 - BLE TENDRE
 - COLZA
 - ORGE
 - PRAIRIES TEMPORAIRES
 - AUTRES CEREALES
 - AUTRES GELS
 - DIVERS



Etablir un réseau de surveillance, suivre les concentrations en polluant et établir un comportement spatio-temporel



Cibler l'origine des pollutions, et mettre en place un dialogue avec les acteurs du territoire pour éliminer la source de contamination et son impact



Puits privé

55 fois la norme AEP en ESA-Métolachlore

Rencontre avec le propriétaire

V - 1 - Etudes diagnostiques avec problématique ressource

SIAEP de la Région de Vergt, SIAEP de Monestier, SIAEP de Neuvic sur l'Isle, SIAEP de la Vallée de l'Isle, SIAEP de Ribérac Nord / commune de Ribérac, SIAEP de Sainte-Alvère Lalinde Nord, SIAEP de Trémolat-Calès, SIAEP de Saint Vincent le Paluel, SIAEP de Marnac-Berbiguières, SIAEP de Vitrac la Caneda, commune de Paussac et Saint-Vivien, commune de Saint Cyprien, commune du Bugue, communes de Firbeix et Miallet.....

V - 2 - Réhabilitation ou recherches de nouvelles ressources

Commune de Saint André d'Allas, SIAEP de Creysse Saint Georges, SIAEP des Terres Blanches, SIAEP de la Vallée de L'Isle, SIAEP de Coulounieix-Razac, SIAEP du bassin Ribéracois, commune du Bugue.....

V - 3 - Recherche de solutions en cas de grosses difficultés foncières

Source de Creysse, source de Vezac la Bulide, SIAEP de Mussidan

VI - 1 - Poursuivre la régularisation et la révision des DUP.

- 22 captages ne possèdent pas d'autorisation de prélèvement, pas de déclaration d'utilité publique et pas de périmètres de protection :
 - ✓ *Poursuite des régularisations sur la base de la priorisation ARS et de l'appel à projets Agence de l'Eau Adour Garonne (80% de subventions possibles sur certains dossiers).*

- 41 captages possèdent des déclaration d'utilité publique (DUP) anciennes (avant 1980) pour lesquelles les périmètres de protection ne reposent sur aucune étude sérieuse :
 - ✓ *Souvent uniquement un périmètre de protection immédiate (PPI) ;*
 - ✓ *Périmètres de protection rapproché quand il existe souvent tracé avec un compas dans un rayon de 100 m autour du captage ;*
 - ✓ *Occupation du sol a évoluée ;*
 - ✓ *Nécessité de réviser les périmètres en priorisant les captages avec problème qualitatif.*

VI - LES GRANDS ENJEUX FUTURS

VI - 1 - Poursuivre la régularisation et la révision des DUP.

<i>SMDE24 - Appel à projets 2017 AEAG - Opérations DUP à lancer</i>			
Nom du captage	Catégorie d'éligibilité	Opération DUP	TOTAL PHASE DUP
COMMUNE DE LA COQUILLE - COMMUNE DE FIRBEIX - SOURCE DE LA JOURDE	A et B	2018_01_DUP	68 261,40 €
SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE GROLEJAC - FORAGE DES DROUILLES	A et B	2018_02_DUP	37 961,40 €
SIAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER CANTILLAC - SAINT-FRONT-LA-RIVIERE - F DES GRANDES TERRES	B	2018_03_DUP	37 961,40 €
SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE NABIRAT - SOURCE DE BOISSIERE	A et C	2018_05_DUP	85 061,40 €
COMMUNE DE CAMPAGNE - SOURCE DU ROC DE L'ECLUSE	B	2018_07_DUP	75 061,40 €
MUSSIDAN - SAINT-FRONT-DE-PRADOUX - LA TUILIERE N°1	B	2018_08_DUP	49 061,40 €
MUSSIDAN - SAINT-FRONT-DE-PRADOUX - LA TUILIERE N°2	B	2018_09_DUP	49 061,40 €
MUSSIDAN - SAINT-FRONT-DE-PRADOUX - LA TUILIERE N°3	B	2018_10_DUP	49 061,40 €
SIAEP DORDOGNE POURPRE - COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-MONTCLARD - SOURCE LES MAILS FONT ROUSSILLOU	C	2018_11_DUP	74 061,40 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE GRAND-BRASSAC - SOURCE DU BAS PLANTIER	A	2018_12_DUP	8 461,40 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE VALEUIL - SOURCE DU MOULIN D'AMENOT	B	2018_14_DUP	8 461,40 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE VALEUIL - PUIITS D'AMENOT	B	2018_15_DUP	8 461,40 €
SMDE24 - COMMUNE DE LIORAC SUR LOUYRE - SOURCE DE LA RAFFIGNE	B	2018_17_DUP	8 461,40 €
SIAEP DES DEUX RIVIERES - COMMUNE DE VALOJOUX - SOURCE DE LA LAITERIE	B	2018_19_DUP	8 461,40 €
SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE - SAINT-JORY-LAS-BLOUX - ISLE SAINT JORY	B	2018_21_DUP	8 961,40 €
			576 821,00 €

VI - 2 - Poursuivre la mise en conformité des travaux PPI.

- 90 captages ont des périmètres de protection immédiate non conforme à la DUP et ou à la réglementation en vigueur :
 - ✓ *Poursuite des régularisations avec comme priorité l'appel à projets Agence de l'Eau Adour Garonne (80% de subventions possibles sur certains dossiers) ;*
- 8 captages restent à vérifier :
 - ✓ *Visites des sites à effectuer.*

VI - 3 - Diagnostiquer les PPR.

- La plupart des captages d'eau potable possèdent un périmètre de protection rapprochée dans lequel sont interdites ou réglementées certaines activités :
 - ✓ *En dehors des captages Grenelle ou Conférence, aucune démarche n'a pour l'instant été engagée pour contrôler les activités sur ces périmètres et informer, sensibiliser les propriétaires ou exploitants ;*
 - ✓ *Mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté de DUP ;*
 - ✓ *Objectif valeur de l'indice de protection de la ressource à 100% dans le RPQS.*

VI - LES GRANDS ENJEUX FUTURS

VI - 2 - Poursuivre la mise en conformité des travaux PPI.

<i>SMDE24 - Appel à projets 2017 AEAG - Opérations travaux à lancer</i>			
Nom du captage	Catégorie d'éligibilité	Opération travaux	Total Travaux
COMMUNE D'AUBAS - SOURCE DE BOURGNOLLAS	B	2018_24_T	94 120,00 €
COMMUNE D'AUBAS - SOURCE DE PECHANY	B	2018_25_T	43 300,00 €
COMMUNE D'AUBAS - SOURCE DE BOUSQUET	B	2018_26_T	40 400,00 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE GRIGNOLS - SOURCE DE FONTAVY	B	2018_27_T	55 690,00 €
SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE PROISSANS - FORAGE DU MOULIN DE FAGEAT	B	2018_28_T	251 300,00 €
SIAEP SUD PERIGORD - COMMUNE DE MOLIERES - SOURCE DE FOND DE CAUMONT	B et C	2018_29_T	40 300,00 €
SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE CARSAC AILLAC - SOURCE DU CINGLE DE MONTFORT	B	2018_30_T	225 000,00 €
SIAEP NORD EST PERIGORD - COMMUNE DE NANTHIAT - PRISE D'EAU DANS L'ISLE (PONT DU CHÂTEAU)	B	2018_31_T	168 500,00 €
SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE CARLUX - FORAGE DES TEILLES	B	2018_33_T	40 000,00 €
SIAEP DE MUSSIDAN NEUVIC - COMMUNE DE SAINT FRONT DE PRADOUX - FORAGE DE THUILIERE 4	B	2018_36_T	11 000,00 €
SIAEP DU BOIS DE LA COTE - COMMUNE DE LAPRADE - PUIITS DE LA GANE	B	2018_37_T	50 800,00 €
SMDE 24 - COMMUNE DE MAUZENS ET MIREMONT - SOURCE DE GRAND FONT	A et B	2018_38_T	129 000,00 €
SIAEP SUD PERIGORD - COMMUNE DE VERGT DE BIRON - SOURCE DE LABRAME	A et B	2018_39_T	193 700,00 €
SMDE24 - COMMUNE DE CHALAI - SOURCE DE FONTACHOUET	C	2018_40_T	47 000,00 €
SMDE24 - COMMUNE DE FIRBEIX - SOURCE DU CHATENET	C	2018_41_T	82 000,00 €
SMDE24 - COMMUNE DE MIALET - SOURCE DU BOURG	C	2018_42_T	200 600,00 €
COMMUNE DE SAINT JORY DE CHALAI - SOURCE DE FONT JAURE	C	2018_43_T	7 000,00 €
SIAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER CANTILLAC - COMMUNE DE BRANTOME EN PERIGORD - SOURCES LES QUATRE FONTS (PUY DE LEVY)	C	2018_44_T	78 000,00 €
SIAEP DE MUSSIDAN NEUVIC - COMMUNE DE SAINT SEVERIN D'ESTISSAC - SOURCE DES AURAU	C	2018_45_T	37 400,00 €
COMMUNE DE TOURTOIRAC - SOURCE DU PORTAIL	C	2018_46_T	40 700,00 €

VI - LES GRANDS ENJEUX FUTURS

VI - 2 - Poursuivre la mise en conformité des travaux PPI.

SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE BESSE - SOURCE DU MOULIN	C	2018_47_T	37 500,00 €
COMMUNE D'ESCOIRE - SOURCE LA FONTAINE DU PRE	C	2018_49_T	49 400,00 €
SIAEP DORDOGNE POURPRE - COMMUNE DE LEMBRAS - SOURCES FONT CHAUDE ET DUMONT	B	2018_50_T	220 400,00 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE LISLE - SOURCE DU BULIDOUR	A et B	2018_51_T	69 600,00 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE LISLE - SOURCE DU LAVOIR	A et B	2018_52_T	93 300,00 €
SIAEP DU BASSIN RIBERACOIS - COMMUNE DE RIBERAC - PUIITS DES COUTURES	B	2018_53_T	64 600,00 €
SIAEP DU BASSIN RIBERACOIS - COMMUNE DE RIBERAC - PUIITS DES PRES DU LATIER	B	2018_54_T	32 200,00 €
SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE GROLEJAC - FORAGE DES DROUILLES	A et B	2018_55_T	41 250,00 €
SIAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER CANTILLAC - SAINT-FRONT-LA-RIVIERE - F DES GRANDES TERRES	B	2018_56_T	29 550,00 €
SIAEP DU PERIGORD NOIR - COMMUNE DE NABIRAT - SOURCE DE BOISSIERE	A et C	2018_57_T	40 800,00 €
COMMUNE DE CAMPAGNE - SOURCE DU ROC DE L'ECLUSE	B	2018_58_T	104 700,00 €
COMMUNE DE LA COQUILLE - COMMUNE DE FIRBEIX - SOURCE DE LA JOURDE	A et B	2018_59_T	64 400,00 €
MUSSIDAN - SAINT-FRONT-DE-PRADOUX - LA TUILIERE N°1	B	2018_60_T	130 300,00 €
MUSSIDAN - SAINT-FRONT-DE-PRADOUX - LA TUILIERE N°2	B	2018_61_T	130 300,00 €
MUSSIDAN - SAINT-FRONT-DE-PRADOUX - LA TUILIERE N°3	B	2018_62_T	130 300,00 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE GRAND-BRASSAC - SOURCE DU BAS PLANTIER	A	2018_63_T	10 100,00 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE VALEUIL - SOURCE DU MOULIN D'AMENOT	B	2018_64_T	36 300,00 €
SIAEP ISLE DRONNE VERN - COMMUNE DE VALEUIL - PUIITS D'AMENOT	B	2018_65_T	40 400,00 €
SMDE24 - COMMUNE DE LIORAC SUR LOUYRE - SOURCE DE LA RAFFIGNE	B	2018_66_T	46 700,00 €
SIAEP DORDOGNE POURPRE - COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-MONTCLARD - SOURCE LES MAILS FONT ROUSSILLOU	C	2018_67_T	58 200,00 €
SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE - SAINT-JORY-LAS-BLOUX - ISLE SAINT JORY	B	2018_68_T	51 100,00 €
COMMUNE DE LA COQUILLE - PRISES D'EAU DANS LA VALOUZE ET LA ROCHILLE	B	2018_75_T	73 200,00 €
			3 390 410,00 €

VI - 4 - Captages Grenelle et Conférence.

- PAT Dronne :
 - ✓ *Arrêt probable du programme d'actions en 2018, après 10 ans d'actions, pas d'amélioration qualité des eaux quantifiable, passage à un programme réglementaire ??*

- PAT Gardonne :
 - ✓ *Nouveau programme 2019 – 2023 ??, programme à réorienter ??*

- Source de Glane et prises en rivière de la Coquille :
 - ✓ *Etudes périmètres avec étude diagnostique AAC à lancer, durée 2 à 3 ans ;*
 - ✓ *Définition de programmes d'actions 1 à 2 ans ;*
 - ✓ *Réalisation des programmes d'actions 5 à 10 ans.*

VI - 5 - Captages non classés mais avec non conformités.

➤ Rappels :

- ✓ *La pollution est un problème de concentration ;*
- ✓ *La pollution diffuse n'existe pas, c'est un ensemble de pollutions ponctuelles inégalement réparties sur le territoire ;*
- ✓ *Les eaux superficielles sont les plus vulnérables aux pollutions car souvent directement impactées par les activités (rejets directs, ruissellements.....) ;*
- ✓ *Les eaux superficielles s'infiltrant parfois et alimentent directement les eaux souterraines (Glane, Ribérac, Gardonne.....).*

➤ Objectif premier, aller à l'essentiel pour réduire les coûts, identifier le plus rapidement possible les points noirs :

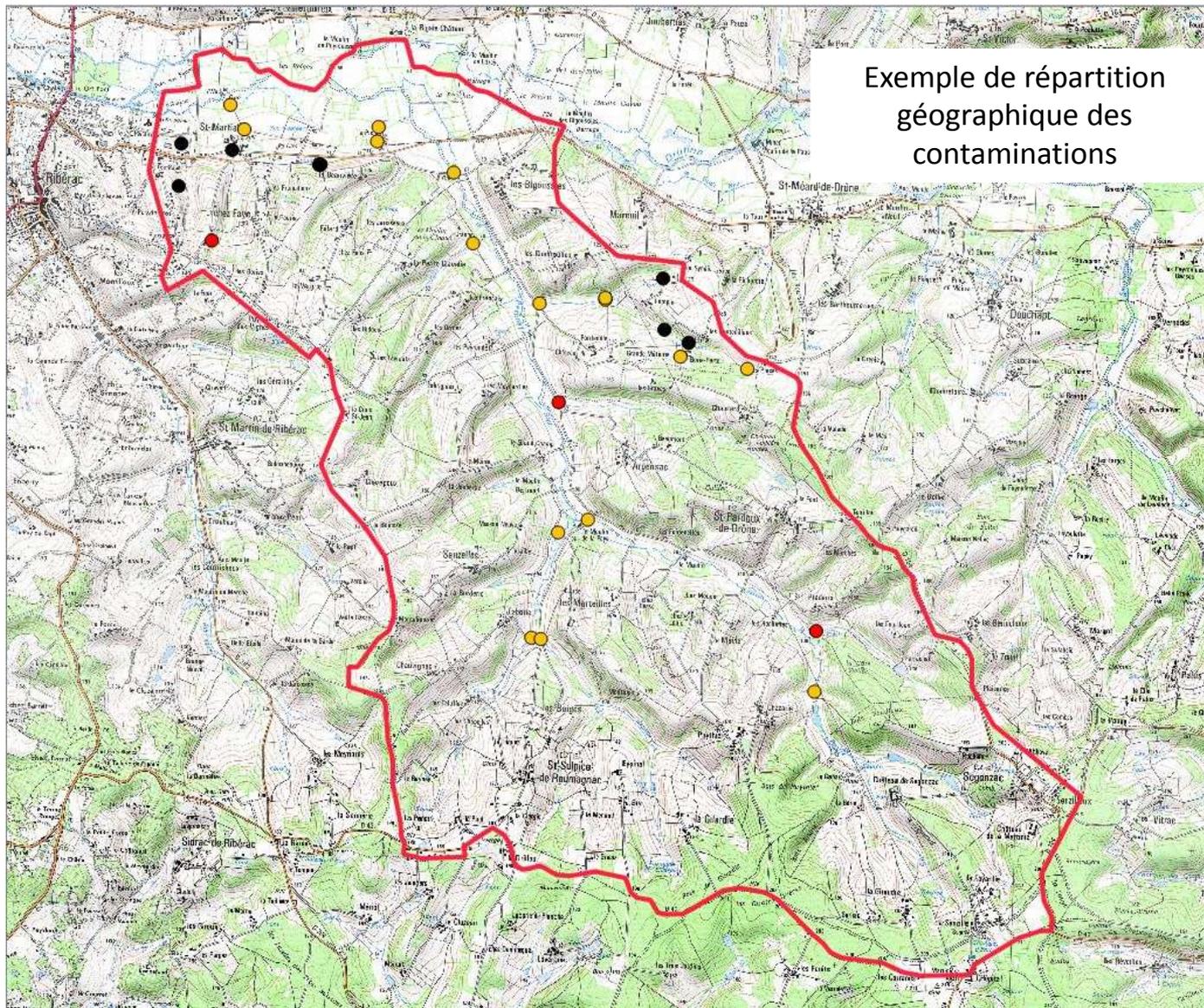
- ✓ *1 - En cours sur les captages concernés, définition des zones à priori les plus à risques sur les périmètres de protection existants (idéalement celles qui ne devraient pas recevoir de traitement, retour aux prairies de fond de vallon par exemple), modélisation des ruissellements potentiels (exemple Moulineaux sur 8 000 ha de PPE, 350 ha à risques forts, moins de 5%) ;*

VI - 5 - Captages non classés mais avec non conformités.

- ✓ 2 – *Communiquer sur les zones sensibles à l'ensemble des conseillers techniques agricoles pour le relai de l'information auprès des agriculteurs ;*
 - ✓ 3 – *Déterminer les aires d'alimentation des captages sur la base des données existantes et de la piézométrie ;*
 - ✓ 4 – *Diagnostiquer la qualité des eaux au niveau de ces aires d'alimentation (plusieurs campagnes de prélèvements et d'analyse)*
 - ✓ 5 - *Rechercher les sources potentielles de contamination en affinant le diagnostic sur les secteurs où sont détectées des anomalies de qualité.*
- Recherche des solutions de traitement des contaminations en fonction de l'origine (juridiques, techniques, financières.....) :
- ✓ *Contamination ancienne localisée (décharge, dépotoir, ancien local de stockage, ancienne zone de manutention.....) ;*
 - ✓ *Pollution actuelle due à un manque de précautions ou d'équipements (zone de manutention de produits.....) ;*
 - ✓ *Pollution aux champs (absence de protection des écoulements superficiels, fortes pentes, conditions climatiques défavorables...)*

VI - LES GRANDS ENJEUX FUTURS

VI - 5 - Captages non classés mais avec non conformités.



VI - 6 - La communication.

- Manque d'information de la population sur les pratiques à risques :
 - ✓ *Elargir la communication sur les sources de contaminations et les solutions d'éradication à l'ensemble des utilisateurs de l'eau potable ;*
 - ✓ *communication engagée dans le cadre des PAT, via une fiche d'informations distribuée avec la facture d'eau ;*
 - ✓ *exemple de sujet : où déposer les emballages vides de produits phytosanitaires ou les produits non utilisés.*

VI - 7 - Poursuite de l'organisation et de la centralisation de la connaissance.

- Objectif : réduire les coûts
 - ✓ *Le développement d'outils d'analyse des données permet de répliquer à l'ensemble des captages la méthode utilisée sur un territoire restreint ;*
 - ✓ *Poursuivre le développement des bases de données ;*
 - ✓ *Réduire le temps perdu pour rechercher et accéder à l'information.*

VI - 8 - La qualité des eaux.

- *Evolution du nombre de paramètres analysés avec un constat simple : « plus on cherche, plus on trouve », exemple des produits phytosanitaires – Difficultés à retenir certaines molécules avec les procédés de traitement actuels ;*
- *Evolution vers une qualité « toujours meilleure ou plus contrôlée », avec abaissement des limites de qualité, exemple Arsenic qui est passé de 50 µg/l à 10µg/l, conséquence très simple, obligation d’une usine de traitement à Firbeix;*
- *Future recherche des résidus médicamenteux (attention aux eaux superficielles) - Plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux (PNRM);*
- *Une règle : meilleure est la qualité de l’eau brute, plus c’est simple de respecter la réglementation – Bonne gestion des ressources.*

VI - 9 - La gestion des eaux.

- *La Directive Cadre sur l’Eau qui défini les objectifs de qualité et de quantité des « masses d’eau »;*
- *Les débits à réserver pour le milieu naturel*

V - 10 - La sécurisation qualitative et quantitative : Les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE).

- *Constitution de l'équipe du PGSSE*
- *Description du réseau de distribution d'eau de boisson*
- *Identification des dangers et des événements dangereux, et évaluation des risques*
- *Détermination et validation des mesures de maîtrise des risques, réévaluation et classement des risques par priorité*
- *Élaboration, mise en œuvre et maintien d'un plan d'amélioration/de mise à niveau*
- *Modalités du suivi des mesures de maîtrise des risques*
- *Vérification de l'efficacité du PGSSE*
- *Élaboration de procédures de gestion*
- *Mise au point de programmes d'appui*
- *Planification et réalisation périodique du PGSSE*
- *Révision du PGSSE suite à un incident*

Merci de votre attention
Le 14 décembre 2017

Séverine DECROO
Jean-Paul OLIVIER

Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne - SMDE 24

**Adresse postale : Parc d'activités de Péri-ouest - 6, Bd de
Saltgourde - CS 50001 MARSAC SUR L'ISLE - 24052
PERIGUEUX cedex 9**

**Adresse physique : Parc d'activités de Péri-ouest - 6, Bd
de Saltgourde - 24430 MARSAC SUR L'ISLE**

Tél : 05.53.46.40.40

Fax : 05.53.46.40.49